

Handicap, vivre au quotidien

Le guide pratique
des personnes
handicapées



Ville de CHÂTENAY-MALABRY

Informier et agir

En signant, dès 2003, la charte Ville Handicap, la Ville de Châtenay-Malabry marquait sa volonté de mener des actions concrètes pour faciliter la vie quotidienne dans notre commune des personnes en situation de handicap. Nous nous sommes alors engagés à travailler pour améliorer l'accessibilité aux équipements, aux services municipaux, et les déplacements dans la ville.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées nous a confortés dans notre démarche.

Récemment, nous avons décidé d'une mesure fiscale en faveur des personnes handicapées ou invalides redevables de la taxe d'habitation pour qu'elles bénéficient d'un abattement spécial supplémentaire de 10%.

Parallèlement à ces actions, nous menons et soutenons toutes les initiatives qui contribuent à mieux informer les personnes concernées par un handicap et leur famille. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous vous proposons la deuxième édition de notre Guide pratique du handicap.

Actualisé et enrichi grâce au travail de la Commission municipale Handicap, il a pour but de recenser tous les services, dispositifs, aides, institutions, associations...qui peuvent aider les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Le Maire

Georges SIFFREDI

Vice-Président du Conseil Général
Président des Hauts-de-Bièvre

Jean-Louis SICART

Adjoint au Maire,
Délégué aux Affaires sociales
et aux Solidarités

Gilles DEBROSSE

Conseiller municipal
Délégué à l'Intégration
des personnes handicapées

Qu'est-ce que le handicap ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise que constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Sommaire

Lexiques des abréviations et pictogrammes	p.4
Connaître ses droits	p.5
● Les mesures générales (carte d'invalidité, carte de priorité, prestation de compensation, carte de stationnement, réductions et exonérations d'impôts, abattement spécial sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées à Châtenay-Malabry, abonnement téléphonique)	p.5
● Les aides financières en faveur des enfants et jeunes adultes jusqu'à 20 ans	p.7
● Les aides financières aux personnes de plus de 20 ans	p.9
● Les aides financières aux adultes handicapés de plus de 60 ans	p.11
● La protection et l'information juridiques	p.12
● Les mesures d'accompagnement des majeurs	p.14
Dans la vie quotidienne	p.15
● Se loger	p.15
L'adaptation du logement	p.15
L'accès au logement	p.16
Les hébergements spécifiques	p.18
● Se faire aider	p.22
Les aides quotidiennes	p.22
Les aides animalières	p.25
Les aides à la communication	p.26
● Se déplacer	p.27
Les aides	p.27
Se faire conduire	p.28
Conduire	p.29
Les transports en commun	p.31
● Se cultiver, se distraire, faire du sport	p.33
La culture	p.33
Les loisirs et les vacances	p.35
Le sport	p.38
● Emploi et formation professionnelle	p.40
S'informer sur l'emploi	p.40
La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	p.41
L'emploi en entreprise et dans la fonction publique	p.42
L'emploi en établissement de travail protégé	p.43
La formation professionnelle	p.44
● Petite Enfance et scolarisation	p.45
Les enfants de moins de 6 ans	p.45
La scolarisation	p.46
L'accompagnement et le soutien scolaire	p.48
Guide pratique	p.50
Le transport	p.50
L'enseignement à distance	p.51
Les partenaires sociaux	p.52
Les associations	p.55
Index	p.58
Numéros utiles	p.59

Lexique des abréviations

AAH	Allocation adulte handicapé
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
ADIL	Association départementale d'information sur le logement
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AJPP	Allocation journalière de présence parentale
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ALGI	Association pour le logement des grands infirmes
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANECAH	Association nationale pour l'éducation de chiens d'assistance pour handicapés
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CTDD	Centre de distribution de travail à domicile
CICAT	Centre d'information et de conseil sur les aides techniques
CITL	Centre d'initiation au travail et aux loisirs
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
ESAT	Etablissements et services d'aide par le travail
FFAC	Fédération française des associations de chiens guides d'aveugles
MSA	Mutualité sociale agricole
OPDH	Office public d'habitations à loyer modéré
PCH	Prestation de compensation du handicap
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale

Pictogrammes

Les pictogrammes permettent de repérer les lieux et services spécialisés ou accessibles en fonction du type de handicap :



Déficience motrice



Déficience auditive



Déficience visuelle



Déficience intellectuelle



Interprétariat en langue des signes française



Les mesures générales

Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)
Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44

Mairie annexe de l'Esplanade
A hauteur du 301 avenue de la
Division-Leclerc
Tél. : 01 46 83 45 54
Fax. : 01 46 83 46 88
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)
2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site : www.hauts-de-seine.net/solidarites

● La carte d'invalidité et la carte de priorité pour personne handicapée

Selon le niveau de handicap, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées détermine le type de carte à attribuer. La carte est délivrée sur demande aux personnes qui résident en France ou qui sont françaises résidant à l'étranger.

✓ La carte d'invalidité (handicap reconnu à 80 % ou plus) procure des avantages fiscaux et sous certaines conditions des avantages dans les transports en commun.

Elle peut être assortie de la mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement » et donner ainsi droit à des avantages pour l'accompagnateur de la personne handicapée.

✓ La carte de priorité pour personne handicapée (handicap reconnu inférieur à 80 %) donne accès à des places de transport en commun par exemple.

Le dossier peut être constitué au CCAS (centre communal d'action sociale) qui transmet la demande à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

● La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Elle permet de financer des aides techniques et humaines, des aménagements du domicile et du véhicule. L'aide est attribuée en nature ou en espèces et tient compte des besoins de la personne et de son projet de vie. Il n'est pas tenu compte des revenus pour son attribution mais le montant est modulé en fonction des ressources. Le dossier peut être constitué au CCAS (centre communal d'action sociale) qui transmet la demande à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les personnes qui bénéficiaient de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) pourront choisir entre le maintien de cette allocation et la prestation de compensation du handicap.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44

Mairie annexe de l'Esplanade A hauteur du 301 avenue de la Division-Leclerc

Tél. : 01 46 83 45 54
Fax. : 01 46 83 46 88
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Service des Impôts des
Particuliers (SIP) de Sceaux Sud
130 rue Houdan
92330 Sceaux
Tél. : 01 40 91 11 00 (serveur vocal)

Association des Paralysés de France

17 Bd Auguste-Blanqui
75013 Paris
Tél. : 01 40 78 69 00
Fax : 01 45 89 40 57
Site : www.apf.asso.fr

Association des Paralysés de France

Hauts-de-Seine
1 bis avenue Galliéni
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 74 00
Fax : 01 41 91 74 01
Site : www.apf.asso.fr

Conseil Général

2-16 Bd Soufflot
92015 Nanterre Cedex
Tél. : 01 47 29 30 31
Fax : 01 47 29 34 34

● La carte de stationnement

Elle permet à son titulaire ou à l'accompagnateur de la personne handicapée d'utiliser sur la voie publique et dans les parcs de stationnement automobile les places réservées à l'attention exclusive des véhicules des personnes handicapées.

Peuvent y prétendre les personnes handicapées qui sont titulaires de la carte d'invalidité et qui présentent un handicap physique, sensoriel ou mental qui réduit de façon importante l'autonomie de déplacement ou qui impose d'être accompagné par une tierce personne pour les déplacements.

Le dossier peut être constitué au CCAS (centre communal d'action sociale) qui transmet la demande à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

● Réductions et exonérations d'impôts

Des réductions et exonérations fiscales sont possibles sous certaines conditions (ex : déductions de certains frais, part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu...).

Contact / renseignements : centre des impôts, Association des paralysés de France (guide fiscal APF).

● Abattement spécial sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées à Châtenay-Malabry

En 2011, la Ville de Châtenay-Malabry a décidé d'instituer (sous certaines conditions) un abattement de 10% de la valeur locative moyenne de l'habitation. Un formulaire de demande est mis à disposition au CCAS.

Contact / renseignements : CCAS et service des impôts.

● Abonnement téléphonique

Sous certaines conditions, le Conseil général peut attribuer une aide correspondant à la moitié de l'abonnement et/ou de la taxe de raccordement (pour les lignes raccordées au cours de l'année de constitution du dossier).
Contact / renseignements : CCAS, Maison départementale des personnes handicapées et Conseil général des Hauts-de-Seine.



Les aides financières en faveur des enfants et jeunes adultes jusqu'à 20 ans

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44

Mairie annexe de l'Esplanade

A hauteur du 301 avenue de la Division-Leclerc
Tél. : 01 46 83 45 54
Fax : 01 46 83 46 88
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site : www.hauts-de-seine.net/solidarites

CAF Antenne d'Antony

2 rue de la Renaissance
92160 Antony
Tél. : 08 20 25 92 10
0,118 € /min à partir d'un poste fixe

● L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Elle vise à compenser une partie des frais supplémentaires supportés par toute personne ayant à sa charge un enfant handicapé.

Cette allocation est versée sans condition de ressources aux personnes ayant la charge d'un enfant (jusqu'à 20 ans) atteint d'une incapacité d'au moins 80 %, ou, dans certains cas, de 50 à 79 %.

Un complément peut être attribué en fonction de l'importance des dépenses qui résultent du handicap ou de la nécessité du recours à une tierce personne.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) fixe le taux d'incapacité permettant l'ouverture du droit à cette allocation.

Le dossier peut être constitué au CCAS.
La demande sera adressée à la MDPH.

● L'Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Cette allocation peut être obtenue lorsqu'un parent réduit ou cesse son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant à charge atteint d'une maladie ou d'un handicap grave ou accidenté.

La demande doit être adressée :

- à la CAF pour le régime général (ou MSA pour le régime agricole),
- au service chargé du versement des prestations familiales pour les régimes spéciaux.

Conditions sur le site : www.caf.fr

Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine (CAF 92)

70-88 rue Paul-Lescop
92000 Nanterre

Tél. : 0 820 25 92 10

Site : www.caf.fr

CAF Antenne d'Antony

2 rue de la Renaissance
92160 Antony

Tél. : 08 20 25 92 10

0,118 €/min à partir d'un poste
fixe

Permanence CAF

(le lundi matin sauf vacances
scolaires) au Centre social
Lamartine

1 ter rue Lamartine
92290 Châtenay-Malabry

Mutualité Sociale Agricole

161 avenue Paul-Vaillant-
Couturier
94250 Gentilly

Tél. : 01 30 63 88 80

Fax : 01 49 85 53 80

Courrier :

MSA Ile de France
75691 Paris Cedex 14

Site : www.msa-idf.fr

● L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés est accordée sous certaines conditions à partir de 16 ans si le jeune n'est plus considéré comme « à charge » pour le bénéfice des prestations familiales. Voir en page 9.

Le dossier peut être constitué au CCAS.



Pictogramme :
Déficience auditive

Accueil des sourds et malentendants à la CAF
(Caisse d'Allocations Familiales) : pour poser
une question ou prendre rendez-vous :

- par télécopie au 01 45 79 41 17
- par minitel dialogue au 01 45 71 29 30

Un agent de la CAF pratiquant la langue des
signes, peut recevoir le deuxième jeudi de
chaque mois à la CAF de Nanterre.

La CAF propose ses documents en braille.



Les aides financières aux personnes de plus de 20 ans

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44

Mairie annexe de l'Esplanade

A hauteur du 301 avenue
de la Division-Leclerc
Tél. : 01 46 83 45 54
Fax. : 01 46 83 46 88

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site : www.hauts-de-seine.net/solidarites

Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine (CAF 92)

70-88 rue Paul-Lescop
92000 Nanterre
Tél. : 0 820 25 92 10
Site : www.caf.fr

CAF Antenne d'Antony

2 rue de la Renaissance
92160 Antony
Tél. : 08 20 25 92 10
0,118 €/min à partir d'un poste fixe

Mutualité Sociale Agricole

161 avenue Paul-Vaillant-Couturier
94250 Gentilly
Tél. : 01 30 63 88 80
Fax : 01 49 85 53 80
Courrier : MSA Ile de France
75691 Paris Cedex 14
Site : www.msa-idf.fr

● L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Versée sous conditions de ressources, cette allocation est destinée aux personnes présentant un taux d'incapacité au moins égal à 80 % ou, s'il est inférieur, reconnues dans l'impossibilité de travailler et n'ayant pas occupé un emploi depuis une certaine durée.

La demande doit être adressée à la CDAPH. Le dossier peut être constitué au Centre Communal d'Action Sociale.

● Le complément de ressources

Il est destiné aux bénéficiaires de l'AAH, sous certaines conditions. La demande doit être adressée à la CDAPH. Le dossier peut être constitué au Centre Communal d'Action Sociale.

● La majoration pour la vie autonome

Elle est attribuée sous certaines conditions aux bénéficiaires de l'AAH vivant dans un logement indépendant en location, ne travaillant pas.



Pictogramme :
Interprétariat en langue des
signes française



Pictogramme :
Déficience auditive

Accueil des sourds et malentendants à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : pour poser une question ou prendre rendez-vous :

- par télécopie au 01 45 79 41 17
- par minitel dialogue au 01 45 71 29 30

Un agent de la CAF pratiquant la langue des signes, peut recevoir le deuxième jeudi de chaque mois à la CAF de Nanterre.



Pictogramme :
Déficience visuelle

La CAF propose ses documents en braille.

Sécurité sociale

CPAM 92
92026 Nanterre cedex
Tél. : 3646
0,118 € /min à partir d'un poste fixe
Site : www.ameli.fr

Sécurité Sociale

49 chemin de la justice
92290 Châtenay-Malabry
Ouverture : lundi, mercredi et
vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h

CRAMIF (instruction et gestion des dossiers d'invalidité)

17-19 avenue de Flandre
75954 Paris cedex 19
Tél. : 01 40 05 32 64
Fax : 01 40 05 68 98

Pour les personnes sourdes ou malentendants

Il existe des permanence
médico-social à l'hôpital de
La Pitié Salpêtrière
47-83 bd de l'hôpital
75013 Paris 13^{ème}
Tél. : 01 42 16 14 70
accueil.sourds@psl.aphp.fr

Conseil général

2-16 Bd Soufflot
92015 Nanterre Cedex
Tél. : 01 47 29 30 31
Fax : 01 47 29 34 34

Mutuelle Intégrance

15 rue Henri-Barbusse
92000 Nanterre
Tél : 01 44 92 42 72

N° vert pour les nouveaux :
0800 10 30 14

N° cristal pour les adhérents :
09 69 320 325

Pour les personnes sourdes et
malentendantes :

Fax : 01 44 92 42 54

Sms : 06 18 37 86 28

isourd@integrance.fr par MSN

Messenger pour une communication en
LSF par WebCam depuis le domicile

Site : www.integrance.fr

E.mail : nanterre@integrance.fr

● La pension d'invalidité

Cette prestation est destinée à garantir à l'assuré social un revenu de remplacement pour la perte de gain résultant d'une réduction de sa capacité de travail, suite à un accident ou à une maladie d'origine non-professionnelle.

Sous certaines conditions, elle peut être cumulée avec des revenus d'activité ou avec l'AAH.

Une majoration pour l'emploi d'une tierce personne peut être versée aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 3^e catégorie.

En région parisienne, c'est la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAMIF) qui est compétente en matière de gestion des pensions d'invalidité (instruction de la demande de pension d'invalidité).

La demande est adressée à la Cramif par le centre de Sécurité sociale en cas d'arrêt maladie ou directement par la personne.

Une assistante sociale peut recevoir sur rendez-vous à Châtenay-Malabry

Tél. : 01 41 43 49 27

● La mutuelle

La mutuelle Intégrance s'adresse aux bénéficiaires de l'AAH à taux plein sous certaines conditions. Elle ouvre droit au tiers payant. Le dossier doit être demandé au Conseil général.

D'autres mutuelles proposent des garanties particulières pour les personnes handicapées.

Contact / renseignements : Mutuelle Intégrance et organismes d'assurance complémentaire et Conseil Général des Hauts de Seine.



Les aides financières aux adultes handicapés de plus de 60 ans

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site : www.hauts-de-seine.net/solidarites

Espace Prévention Santé (Service municipal)

Square Henri-Sellier
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 46 32 93 49
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Conseil général

2-16 Bd Soufflot
92015 Nanterre Cedex
Tél. : 01 47 29 30 31
Fax : 01 47 29 34 34

● L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

L'ASPA peut être demandé à partir de 60 ans par les titulaires de l'AAH. Cette allocation est destinée à assurer un minimum de revenus à son bénéficiaire, à partir de 65 ans ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail. Elle est attribuée sous conditions. Elle remplace le minimum vieillesse

Contact / renseignements : CCAS, caisses de retraite, Maison départementale des personnes handicapées.

● L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est destinée aux personnes de plus de 60 ans qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre ses repas...). Elle permet de financer, au moins partiellement, les aides liées à la perte d'autonomie (service d'aide à domicile, portage de repas, soins d'hygiène...).

Son montant peut être réévalué en fonction de l'évolution du niveau de dépendance.

Contact / renseignements : CCAS, Espace Prévention Santé, Conseil général.



La protection et l'information juridiques

Tribunal d'Instance
Place Auguste-Mounié
92160 Antony
Tél. : 01 55 59 01 00
Fax : 01 55 59 01 10

Maison de Justice
et du Droit (MJD)
1 rue Francis-de-Pressensé
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 32 76 12

Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)
2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site : www.hauts-de-seine.net/solidarites

Les mesures de protection juridique des majeurs visent aussi bien les personnes que leurs biens. La protection juridique permet d'apporter une aide dans la gestion des finances, du patrimoine et des prestations dont bénéficie la personne qui se trouve temporairement ou durablement en incapacité de se protéger.

Les mesures, graduées, s'adressent à « toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts car ses facultés mentales ou corporelles sont altérées et empêchent l'expression de sa volonté ».

Contact / renseignements : Tribunal d'Instance, MJD, MDPH.

Site d'informations : www.handroit.com

● La sauvegarde de justice (mesure de protection temporaire)

Il s'agit d'une mesure provisoire qui s'exerce si la personne est momentanément en incapacité de se protéger ou dans l'attente de la mise en place d'un régime plus protecteur (tutelle ou curatelle).

Elle est d'effet immédiat et maintient l'exercice des droits civiques et la gestion de la vie quotidienne.

Un contrôle des actes est effectué. La durée de la mesure est de un an renouvelable une fois (soit 2 ans au maximum).

● La curatelle (mesure de protection durable)

Il s'agit d'une assistance ou d'un contrôle continu dans les actes importants de la vie civile. Le curateur appose sa signature à côté de celle de la personne à protéger.

La curatelle peut être mise en place notamment à la suite d'une mise sous sauvegarde de justice.

● La tutelle (mesure de protection durable)

C'est la forme de la protection la plus complète : le majeur sous tutelle est assimilé à un mineur incapable d'exprimer sa volonté en raison de l'altération de ses facultés. Ses actes sont nuls de droit et ses biens sont gérés par un tuteur. Les personnes sous tutelle ne sont pas assistées dans les actes de la vie civile mais représentées.

Toutes les décisions, notamment concernant l'administration et la conservation du patrimoine, sont prises par l'autorité de tutelle.

Il y a un principe de graduation et de subsidiarité entre les 3 régimes de protection judiciaire. Toutes les mesures judiciaires de protection peuvent être demandées soit :

- auprès du Juge des Tutelles par la personne qui exerce une mesure de protection juridique (curateur, si une mise sous curatelle a précédé la demande de tutelle), l'intéressé, le conjoint ou les proches ;
- auprès du Procureur de la République par le médecin, les travailleurs sociaux...

● Le mandat de protection future

Il permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état physique ou mental de le faire seule.

Ce mandat peut être établi pour soi-même ou pour autrui (par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant).

● L'information juridique

Les associations représentant et défendant les droits des personnes handicapées peuvent apporter de l'information juridique et conseiller sur l'accès aux droits.

Coordonnées des associations en pages 55.

Contact / renseignements : Maison de Justice et du Droit



Les mesures d'accompagnement des majeurs

Circonscription Vie Sociale
144 avenue Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 46 60 34 43
Fax : 01 46 60 99 85

Tribunal d'Instance
Place Auguste-Mounié
92160 Antony
Tél. : 01 55 59 01 00
Fax : 01 55 59 01 10

Maison de Justice
et du Droit
1 rue Francis-de-Pressensé
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 32 76 12

Deux mesures d'accompagnement social personnalisé, introduites par la loi du 5 mars 2007, permettent d'aider des personnes majeures percevant certaines prestations sociales et rencontrant de graves difficultés budgétaires menaçant leur santé ou leur sécurité.

Contact / renseignements : Circonscription Vie Sociale (CVS)

● La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Il s'agit d'une mesure préventive qui vise à éviter la mise sous protection judiciaire des personnes en grande difficulté sociale. La mesure permet de fournir au bénéficiaire un accompagnement social et une aide à la gestion de ses prestations.

Cette mesure fait l'objet d'un contrat d'accompagnement social personnalisé (CASP) d'une durée de 6 mois (renouvelable sur 4 ans maximum).

● La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

Il s'agit d'une mesure judiciaire qui prend la suite de la MASP en cas d'échec de celle-ci. Un mandataire judiciaire perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources. Cette mesure est prononcée par le Juge des Tutelles sur saisine du Procureur de la République.

➔ Se loger

ADIL

- 17 rue Salvador Allende
92000 Nanterre
Tél. : 0 820 16 92 92 (0,12d/mn)
Fax : 01 40 90 78 50
- 16 rue des 4 cheminées
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 0 820 16 92 92
Fax : 01 46 21 61 87
Site : www.adil92.org
- Permanence à la Maison de
Justice et du Droit de
Châtenay-Malabry sur rdv
(4^e mardi du mois)
1 rue François-de-Pressensé
Tél. : 01 46 32 76 12

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Site : www.hauts-de-seine.net

ALGI

1 rue de l'Aqueduc
75010 Paris
Tél. : 01 42 96 45 42
Fax : 01 42 96 45 96
Site : www.algi.asso.fr

CICAT

Cramif-Escavie
17-19 avenue de Flandre
(accès : 16 avenue de Tanger)
75954 Paris cedex 19
Tél. : 01 40 05 65 71
Fax : 01 40 05 47 18
Site : www.cramif.fr

Espace Info Energie et Habitat des Hauts-de-Bièvre

Permanence : 1ers et 3^e lundis
du mois à l'Hôtel de Ville,
Services techniques, 26 rue du
Docteur-Le-Savoureux.
N° vert : 0 800 006 075 (gratuit
depuis un poste fixe) ou par e-
mail : energiehabitat@agglom-hautsdebievre.fr

● L'adaptation du logement

La prestation de compensation du handicap (voir page 5) permet de financer des aides techniques et des aménagements du domicile.

✓ L'information et l'accompagnement

● L'Espace Info Energie et Habitat des Hauts-de-Bièvre

Mis en place par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, il propose une aide dans les projets d'amélioration et d'adaptation du logement (permanence d'information, visites à domicile pour valider le projet, aide à la demande de financements auprès de l'ensemble des financeurs...).

● **L'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL)** propose un conseil complet et neutre sur le logement.

● **Le fonds de compensation du handicap** est destiné à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Un dossier doit être constitué auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

● **L'ALGI** (association d'aide pour l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap) propose des conseils pour l'adaptation du domicile, des aides au financement des travaux et un accompagnement à la recherche du logement.

● **Le CICAT** (centre d'information et de conseil sur les aides techniques) permet de s'informer et de choisir les aides techniques correspondant au type de handicap.

✓ Les aides financières pour l'amélioration de l'habitat

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre propose des aides financières dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

Renseignements : Espace Info Energie et Habitat des Hauts-de-Bièvre

Maison de Justice et du Droit
1 rue Francis-de-Pressensé
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 32 76 12

● **Association départementale d'Information sur le Logement (ADIL)**

Pour toute information, l'ADIL assure une permanence à la Maison de Justice et du Droit (MJD), située 1 rue Francis-de-Pressensé, le 4^e mardi du mois de 9 h 15 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Prendre RDV au 01 46 32 76 12.

Contact / renseignements : ADIL, MJD.

● **Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat**

Pour être aidé dans vos démarches, compléter un dossier de demande d'aide financière et étudier votre projet, l'ANAH s'est associé au PACT des Hauts-de-Seine.

Le dossier peut être retiré au CCAS qui assure une permanence locale.

Contact / renseignements : PACT des Hauts-de-Seine, CCAS.

● **L'accès au logement**

Des possibilités de logement sont offertes dans le parc public comme privé. Des dispositions spécifiques ont été prises dans le secteur du logement social.

✓ **Le logement social**

Des dispositions particulières ont été prises au plan national afin d'accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux personnes en situation de handicap ou aux familles ayant à leur charge une personne handicapée.

Le Service municipal du logement est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches d'inscription pour obtenir un logement social. Son obtention reste soumise aux critères habituels d'attribution de logements sociaux.

Contact / renseignements : Service municipal du Logement, Délégation de l'Office de l'Habitat 92.

ANAH

Tél : 0 820 15 15 15

Site : www.anah.fr

PACT des Hauts-de-Seine

27-31 rue d'Arras

92741 Nanterre Cedex

Tél. : 01 55 17 19 60

Fax : 01 55 17 19 98

Site : www.pact-arim-hts-seine.org

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

26 rue du Docteur-Le-Savoureux

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 83 46 82

Fax : 01 46 83 46 44

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Délégation Office de l'Habitat 92

5 square Henri-Sellier

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 01 70 00

Service municipal du Logement

Mairie annexe de l'Esplanade,

à hauteur du 301 avenue de la

Division-Leclerc

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 83 45 80

Fax : 01 46 83 45 81

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

✓ Les aides au logement

La Caisse d'Allocations Familiales (ou la Mutualité Sociale Agricole si vous dépendez du régime agricole) propose des aides financières pour le paiement du loyer, sous conditions de ressources et de logement.

Contact / renseignements : CAF ou MSA.



Pictogramme :
Interprétariat en langue des
signes française



Pictogramme :
Déficience auditive

Accueil des sourds et malentendants à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : pour poser une question ou prendre rendez-vous :

- par télécopie au 01 45 79 41 17
- par minitel dialogue au 01 45 71 29 30

Un agent de la CAF pratiquant la langue des signes, peut recevoir le deuxième jeudi de chaque mois à la CAF de Nanterre.



Pictogramme :
Déficience visuelle

La CAF propose ses documents en braille.

CAF Antenne d'Antony

2 rue de la Renaissance
92160 Antony
Tél. : 08 20 25 92 10
0,118 €/min à partir d'un poste fixe

Permanence CAF

(le lundi matin sauf vacances
scolaires) au Centre social
Lamartine
1 ter rue Lamartine
92290 Châtenay-Malabry

Mutualité Sociale Agricole

- Accueil : 161 avenue Paul-Vaillant-Couturier
94250 Gentilly
Tél. : 01.30 63 88 80
Fax : 01 49 85 53 80
- Courrier : MSA Ile-de-France
75691 Paris cedex 14
Site : www.msa-idf.fr

● Les hébergements spécifiques

✓ L'hébergement pour adultes

Différents modes d'accueil existent : l'hébergement collectif et l'accueil familial. Les décisions d'orientation sont prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou par les services hospitaliers notamment, en fonction du type d'hébergement. Les frais peuvent être pris en charge par le Conseil général au titre de l'aide sociale, sous certaines conditions.

Contact / renseignements : maison départementale des personnes handicapées, CCAS, établissements d'hébergement, fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), hôpitaux, structures d'hébergement.

✓ Les différents types d'accueil pour adultes

Il existe différentes structures d'hébergement collectif répondant aux besoins spécifiques de la personne et de son handicap.

• Foyer d'hébergement

Hébergement de nuit et le week-end pour des personnes exerçant une activité professionnelle ou occupationnelle pendant la journée.

• Logements gérés par les services d'accompagnement

En habitat diffus, collectifs ou regroupés (voir p.23).

• Foyer de vie

Destiné aux personnes ne pouvant pas ou plus exercer une activité professionnelle du fait de leur handicap, y compris en milieu protégé, il assure une prise en charge en journée et l'hébergement de nuit.

• Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

Pour les personnes gravement handicapées ou polyhandicapées qui ont besoin d'une aide pour la plupart des actes de la vie courante et d'un suivi médical régulier.

• Maison d'accueil spécialisé (MAS)

Pour des personnes ayant un handicap intellectuel et/ou moteur grave nécessitant une surveillance et des soins médicaux constants ; la MAS propose au-delà de sa fonction médicale et d'aide à la vie courante, des activités occupationnelles et d'ouverture.

Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)
2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site : www.hauts-de-seine.net/solidarites

- **L'hébergement en établissement pour personnes âgées**

Certaines personnes handicapées ne pouvant être accueillies en établissement spécialisé peuvent être orientées vers des structures pour personnes âgées.

- **Appartement associatif**

Destiné à assurer la réinsertion sociale de patients présentant des pathologies psychiques.

- **Foyer de post-cure**

Cette structure transitoire accueille les patients souffrant de pathologies psychiques lors de leur sortie d'hôpital.

- ✓ **L'accueil familial**

C'est une alternative proposée aux personnes handicapées qui ne nécessitent pas de soins constants ou une surveillance médicale, qui ne peuvent plus rester seules à domicile et ne souhaitent pas d'hébergement en établissement. La famille d'accueil doit être titulaire d'un agrément et un contrat d'accueil doit être signé.

Contact / renseignements : Maison départementale des personnes handicapées.

Pension de famille
« La Maison Heureuse »

78 avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 55 52 10 44
Fax : 01 55 52 10 47
Site : www.lesamisdelatelier.org
E.mail :
maisonheureuse@lesamisdelatelier.org

Foyer « La Résidence
des Amis »

98 rue Anatole-France
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 60 61 56
Fax : 01 46 60 78 82
Site : www.lesamisdelatelier.org
E.mail :
residencedesamis@lesamisdelatelier.org

✓ Les structures d'accueil pour adultes à
Châtenay-Malabry

• La pension de famille « La Maison
Heureuse »

Elle accueille un public diversifié dans trois types de logement : 27 chambres ou studettes, et 6 studios avec cuisine et accès indépendant. Les personnes sont locataires de leur logement. Une équipe éducative et un couple d'hôtes prennent en charge l'animation, l'accueil et l'organisation pratique de la maison. Pour tenir compte des difficultés des personnes accueillies, un accompagnement à la vie sociale peut être mis en place par un service extérieur (SAVS). La décision d'orientation vers cet établissement est prise par la CDAPH.

Contact / renseignements : La Maison Heureuse

• Le foyer « La Résidence des Amis »

Elle héberge 24 personnes handicapées mentales adultes à autonomie réduite. La moitié de l'effectif réside dans le foyer de nuit et fréquente pendant la journée le Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs « Egalité » à Châtillon. L'autre moitié de l'effectif réside dans le foyer de vie et les activités de jour ont lieu sur place.

Les objectifs de la Résidence des Amis sont d'accueillir et héberger des personnes handicapées mentales dont l'autonomie est réduite, de promouvoir l'autonomie dans tous les domaines de la vie personnelle et sociale et de développer les différents rôles sociaux de la personne en augmentant la participation à la vie sociale et culturelle. La décision d'orientation vers cet établissement est prise par la CDAPH.

Contact / renseignements : Résidence des Amis

SAVS de Châtenay-Malabry

43-45 rue Joseph Lahuec

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01.40.91.96.59

Site : www.lesamisdelatelier.org

E.mail :

ssa.chatenay@lesamisdelatelier.org

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) La Source

27 rue Joseph-Lahuec

92290 Châtenay-Malabry

Tél : 01 49 73 39 60

Fax : 01 49 73 39 69

Site : www.lesamisdelatelier.org

E.mail :

mas.chatenay@lesamisdelatelier.org

Association Courte Echelle CMP

11 rue des Vallées

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 74 33 99

Fax : 01 55 52 10 93

Fondation Santé des Etudiants de France

Clinique médicale et
pédagogique Dupré

30 av. Franklin-Roosevelt BP 101

92333 Sceaux Cedex

Tél. : 01 40 91 50 50

Fax : 01 43 50 92 77

• Les Amis de l'Atelier

Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) des Amis de l'Atelier gère des logements adaptés sur la commune et ses environs, dans le cadre du projet d'accompagnement individualisé de la personne.

Contact / renseignements : SAVS de Châtenay-Malabry

• La Maison d'Accueil Spécialisée « La Source »

Gérée par les Amis de l'Atelier, « La Source » accueille 42 personnes polyhandicapées très dépendantes pour tous les gestes quotidiens ainsi que des personnes connaissant des troubles du comportement. Elle s'adresse en priorité aux résidents des Hauts-de-Seine.

La décision d'orientation vers cet établissement sera prise par la CDAPH.

Contact / renseignements : Les Amis de l'atelier

• L'association « La Courte Echelle »

Elle gère 2 appartements associatifs sur la commune.

Ils s'adressent à des personnes présentant des pathologies psychiques, en vue de leur réinsertion sociale.

Contact / renseignements : Association Courte Echelle CMP, Hôpital Erasme.

✓ Les différents types d'accueil collectif pour enfants et étudiants

Différentes structures disposent d'un internat en complément de l'accueil de jour. L'entrée dans ces établissements se fait sur orientation de la CDAPH.

La Fondation Santé des Etudiants de France, à Sceaux, propose un hébergement pour les 16-25 ans dans le cadre d'un suivi hospitalier.



Se faire aider

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Espace Prévention Santé (Service municipal)

Square Henri-Sellier
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 32 93 49
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Croix-Rouge Française (service de soins à domicile)

43 rue Henri-Barbusse
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 31 69 76

Infirmières Secours

N° vert : 08 05 960 975
Tél. : 01 46 04 05 06

Sécurité sociale

92026 Nanterre cedex
Tél. : 36 46
0,118 €/min à partir d'un poste fixe
Site : www.ameli.fr

Sécurité Sociale de Châtenay-Malabry

49 chemin de la justice
92290 Châtenay-Malabry
Ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

● Les aides quotidiennes

La prestation de compensation du handicap (voir page 5) permet de financer des aides techniques et humaines, des aménagements du domicile et du véhicule.

✓ Les aides à domicile et l'auxiliaire de vie

- Les aides à domicile effectuent les actes courants de la vie quotidienne : vaisselle, ménage courant, lavage et repassage du linge, courses et préparation des repas, accompagnement en promenade ou pour effectuer des démarches administratives simples sur la commune.

- Les auxiliaires de vie effectuent, en complément des tâches ménagères, les soins d'hygiène.

Le Conseil général, la CNAV et les organismes complémentaires peuvent prendre en charge une partie des frais en fonction des revenus.

Le CCAS propose ses services aux personnes handicapées dont le taux d'invalidité est au moins égal à 80 %.

Pour les personnes dont le taux d'invalidité est inférieur, se renseigner auprès des associations d'aide à domicile.

Une liste est disponible à l'Espace Prévention Santé et au CCAS.

Contact / renseignements : Espace Prévention Santé, CCAS et associations.

✓ Les soins infirmiers à domicile

Composé d'infirmières et d'aides-soignantes, ce service s'adresse aux personnes handicapées bénéficiant d'une prescription médicale. Les frais sont pris en charge par l'assurance-maladie, partiellement ou totalement selon la situation.

Contact / renseignements : Service de soins à domicile de la Croix-Rouge, infirmières libérales, infirmières Secours et Sécurité sociale.

SAVS de Châtenay-Malabry
43-45 rue Joseph-Lahuec
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 40 91 96 59
Site : www.lesamisdelatelier.org
E.mail :
ssa.chatenay@lesamisdelatelier.org

**Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)**
2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site : www.hauts-de-seine.net/solidarites

**Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)**
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

✓ Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Il a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie individualisé de personnes adultes handicapées mentales et psychiques par un accompagnement adapté dans leur quotidien favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Il peut être conçu comme une prestation d'aide à domicile : des éducateurs et conseillers en économie sociale et familiale interviennent une à plusieurs fois par semaine pour l'aide aux courses, le suivi budgétaire, les démarches administratives. La mise en place de ce service est décidée par la CDAPH.

Contact / renseignements : Maison départementale des personnes handicapées A Châtenay-Malabry, le SAVS, géré par Les Amis de l'Atelier, propose différentes formules d'accompagnement aux personnes souhaitant vivre de manière indépendante et bénéficier d'un soutien individuel.
Contact / renseignements : SAVS de Châtenay-Malabry.

✓ Les Services d'Accompagnement Médico-Social (SAMS)

Il s'agit d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins.

Contact / renseignements : Maison départementale des personnes handicapées

✓ Le portage de repas

- La Ville de Châtenay-Malabry propose aux personnes dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80 % de bénéficier du service de portage de repas à domicile. Le déjeuner (à réchauffer) peut être livré du lundi au samedi (ce dernier repas est porté le vendredi). Un certificat médical et une copie de la carte d'invalidité doivent être transmis lors de l'inscription. Le tarif varie en fonction des revenus.

La liste des autres services de portage de repas à domicile est disponible auprès de l'Espace Prévention Santé et du CCAS.

Contact / renseignements : CCAS.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Espace Prévention Santé (Service municipal)

Square Henri-Sellier
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 46 32 93 49

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Espace Prévention Santé (Service municipal)

Square Henri-Sellier
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 46 32 93 49

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

EDF

- 102 rue Aristide-Briand
92220 Bagneux
Tél. : 01 49 40 43 45
- Accueil physique par un conseiller EDF en Langue des signes (LSF)
EDF Montmartre Vilette
70 Bd Barbès
75018 Paris
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

- Certaines grandes surfaces proposent une livraison à domicile avec possibilités de commande par internet ou téléphone.

Contact / renseignements : site internet des grandes surfaces.

✓ La téléassistance

Ce dispositif facilite le maintien à domicile en permettant d'être relié par un médaillon ou un collier en permanence à un central téléphonique d'assistance qui contacte les proches du bénéficiaire ou déclenche, en cas de nécessité, l'intervention des secours. La liste des prestataires est mise à disposition à l' l'Espace Prévention Santé et au CCAS.

Contact / renseignements : Espace Prévention Santé et CCAS.

✓ Le service de courses alimentaires et petits dépannages

Ces prestations sont proposées par le service Maintien à domicile du CCAS :

- Service d'achat et de livraison des courses alimentaires effectuées chez les commerçants de la commune (tarif fixé en fonction des ressources.)
- Travaux au domicile : nettoyage des vitres, lessivage des murs de cuisine ou de salle de bain, et quelques petits travaux de bricolage. Le tarif varie en fonction des revenus.

Contact / renseignements / prise de rendez-vous : CCAS.

La liste des autres prestataires est disponible auprès du CCAS et de l' Espace Prévention Santé.

✓ L'accueil EDF



Pictogramme :
Déficience visuelle

EDF propose un dialogue en direct par vidéo avec un conseiller clientèle en langue des signes, à l'aide d'une webcam et d'une connexion internet haut-débit. L'accueil eSourds est ouvert 24h/24 et 7j/7.

Site : www.edf.com/html/esourds/esourds.html

France Télécom

Espace Arc en Ciel
26 place Jeanne d'Arc
75013 Paris
Tél. : 01 45 70 14 70
Fax : 01 45 70 14 89
Minitel dialogue : 01 45 70 14 72
Site : www.orange.fr
N° spéciaux handicap :
0 800 11 22 33
0 800 24 69 96
E.mail :
agence.vad@francetelecom.com

✓ France Télécom

France Télécom propose un espace « Arc-en-ciel » dans Paris organisé pour accueillir et conseiller la clientèle en situation de handicap, sa famille, les associations et professionnels du handicap.

France Télécom a également mis en place un service d'accueil, d'information et de vente à distance pour les clients handicapés avec

- un numéro vert dédié : 0 800 11 22 33
- un numéro de fax (n° vert) : 0 800 24 69 96
- une adresse électronique :
agence.vad@francetelecom.com



Pictogramme :
Déficience visuelle

Sur simple demande et gratuitement, une facture en braille ou gros caractères est jointe à la facture habituelle.

Contact / renseignements : composer le 10 14 (appel gratuit).

✓ Les associations

Certaines associations locales proposent un accompagnement aux démarches.

Contact / renseignements : auprès des différentes associations, en fonction du handicap (liste des associations locales pages 55).

● Les aides animalières

Pour les personnes connaissant une déficience visuelle ou motrice, il existe des aides animalières spécifiques : des chiens formés à l'accompagnement peuvent être mis à la disposition des personnes handicapées qui reçoivent elles aussi une formation spécifique.

✓ Chiens d'assistance, à destination des personnes handicapées motrices

Contact / renseignements : ANECAH (Association nationale pour l'éducation des chiens d'assistance pour handicapés).

✓ Chiens guides d'aveugles

Contact / renseignements : FFAC (Fédération française des associations de chiens guides d'aveugles).

ANECAH

155 rue Nationale
75013 Paris
Tél. : 01 45 86 58 88
Fax : 01 45 86 50 76
Site : www.anecah.free.fr

FFAC

71 rue Bagnolet
BP 603
75961 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 64 89 89
Fax : 01 44 64 89 80
Site : www.chiensguides.com



● Les aides à la communication

✓ Les associations

Pour chaque type de handicap, des aides à la communication ont été élaborées : le braille, la langue des signes, l'informatique adapté, etc.

Les associations représentant les personnes handicapées peuvent proposer des ateliers ou orienter vers des organismes spécialisés.

Contact / renseignements : auprès des différentes associations, en fonction du handicap (liste des associations locales pages 55).

✓ Ecrivain public

A la Maison de Justice et du Droit, sur rendez-vous, le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, le jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Au Centre social Lamartine, le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

✓ Machines à voter

La Ville de Châtenay-Malabry s'est équipée de machines à voter. Elles facilitent le vote des personnes handicapées (pas d'isoloirs, clavier à faible hauteur, casque audio...).

Contact / renseignements : Hôtel de ville (service élections)

Maison de Justice et du Droit

1 rue Francis-de-Pressensé
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 32 76 12

Centre social Lamartine

1 ter rue Lamartine
Tél : 01 46 32 87 77

Service Elections

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
Tél : 01 46 83 46 83
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr



Se déplacer

Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Espace Services
Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
Tél : 01 46 83 46 83
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Conseil Général
des Hauts-de-Seine
Service de la Carte Améthyste
Immeuble Le Reflet Défense
14 avenue François-Arago
92015 Nanterre
Tel : 01 76 68 81 44
Site : www.hauts-de-seine.fr

● Les aides

✓ La carte d'invalidité

Elle est attribuée gratuitement aux personnes dont le taux d'invalidité est au moins égal à 80 %. Elle peut être accompagnée d'une mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement ». Elle permet de bénéficier de réductions et de facilités pour les voyages en train, en particulier pour l'accompagnateur.

Contact / renseignements / constitution de dossier : CCAS

✓ La carte de Priorité pour personne handicapée

Attribuée gratuitement, elle ouvre droit à des avantages particuliers en matière de déplacements, notamment les places réservées dans les transports en commun et donne une priorité d'accès dans tous les lieux publics.

Contact / renseignements / constitution du dossier : CCAS

✓ La carte de stationnement

Elle permet à son titulaire ou à son accompagnateur d'utiliser les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Contact / renseignements / constitution du dossier : CCAS

✓ La carte Améthyste

Il s'agit d'une aide du Conseil général qui permet la gratuité dans les transports en commun sur les réseaux RATP et Transilien. La carte Améthyste est attribuée aux personnes handicapées âgées de moins de 65 ans, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé dont le taux d'invalidité est au moins égal à 80 %. Le demandeur doit être non imposable ou imposé sous plafond défini par le Conseil général.

Contact / renseignements / constitution du dossier : Mairie (Espace Services).

Renseignements :

www.hauts-de-seine.net/cadre-de-vie

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site :
www.hauts-de-seine.net/solidarites

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

✓ L'allocation forfaitaire de transport

Destinée aux adultes handicapés de plus de 20 ans, non bénéficiaires de la carte Améthyste et remplissant certains critères d'attribution, elle permet aux personnes ne pouvant emprunter les transports en commun de financer leurs déplacements.

Contact / renseignements : Maison départementale des personnes handicapées.

Renseignements :

www.hauts-de-seine.net/cadre-de-vie

✓ Le transport scolaire

Voir en page 50

● Se faire conduire

✓ L'auto bleue

Le CCAS propose un service de transport gratuit avec chauffeur, « L'auto bleue », pour les déplacements des personnes à mobilité réduite (personnes malvoyantes, personnes marchant avec une canne, etc.).

Ce service permet les déplacements pour les consultations médicales en priorité, pour les formalités administratives et les courses, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Les réservations doivent être effectuées une semaine avant le rendez-vous auprès du CCAS.

Contact / renseignements : CCAS

PAM 92
Agence commerciale (du lundi au
samedi de 9 h à 19 h)
22 rue Lavoisier - Bât A
92000 Nanterre
N° Azur : 0810 810 92
(7/7j de 7 h à 20 h)
Fax : 01 55 69 41 99
Site : www.pam92.info

Synergie – Service transport
Le Quartz – 58 chemin
de la Justice
Tél : 01 40 83 87 91
ou 06 10 89 37 04
E.mail : pcheron@synergiz-asso.eu
Site : www.synergie-asso.fr

Espace Prévention Santé
(Service municipal)
Square Henri-Sellier
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 46 32 93 49
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

✓ PAM 92

Ce service a pour mission le transport et l'accompagnement des personnes handicapées (ayant une carte d'invalidité égale ou supérieure à 80 %), résident dans les Hauts-de-Seine.

De 6h à minuit (toute l'année sauf le 1er mai), Pam 92 assure les déplacements (loisirs, travail, santé) dans toute l'Île de France.

Une fois inscrit (dossier à demander), il faut réserver à l'avance par téléphone, fax ou internet. Le tarif est en fonction de la distance.

Contact / renseignements : PAM 92

✓ Synergie

Ce service de transport dédié aux personnes dépendantes est disponible de 8h à 19h du lundi au vendredi. Pour toute demande de renseignement ou de devis, le coordinateur se tient à votre disposition par téléphone ou par mail.

✓ Taxis

Pour une hospitalisation, des soins réguliers, une convocation médicale, votre médecin vous a prescrit un transport par taxi conventionnée par la CPAM. Une liste de ces taxis est disponible à l'Espace Prévention Santé.

Contact / renseignements : Espace Prévention Santé

● Conduire

✓ Le permis de conduire

Il existe des auto-écoles proposant une formation spécialisée en fonction du handicap.

Le candidat doit passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la Préfecture. Cette visite est gratuite et détermine votre aptitude et les aménagements nécessaires ou non de votre véhicule.

Contact / renseignements : Sous-préfecture d'Antony, Maison départementale des personnes handicapées, auto écoles.

Sous-préfecture

99 avenue du Général-de-Gaulle
BP 87
92161 Antony
Tél. : 01.56.45.38.00
Fax : 01 43 50 57 90
Site :
www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr

**Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)**

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site :
www.hauts-de-seine.net/solidarites

Auto école ARIS

90 rue Barrault
75013 Paris
Tél : 01 43 13 15 90
Fax : 01 45 65 13 40
Minitel : 01 45 65 13 45

Auto Ecole IDF

123 allée du Forum
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01.46.09.06.06
Fax : 01 46 09 07 07

**Ecole de conduite de
Vaucresson**

89 bd de la République
92420 Vaucresson
Tél : 01 47 41 49 01
Fax : 01 47 95 45 73

CICAT

Cramif-Escavie
17-19 avenue de Flandre
Accès : 16 avenue de Tanger
75954 Paris Cedex 19
Tél. : 01 40 05 67 51
Fax : 01 40 05 29 12
Site : www.cramif.fr

✓ **Les aides financières et conseils pour
l'aménagement du véhicule**

- La prestation de compensation du handicap (PCH) facilite l'accès aux solutions permettant de compenser le handicap (aides techniques, aménagements...). Un dossier unique doit être constitué puis étudié par une commission.
- Le CICAT (centre d'information et de conseil sur les aides techniques) permet de s'informer et de choisir les aides techniques correspondant au type de handicap.

Bus le Paladin
Tél. : 01.60.11.46.20
Site :
www.agglo-hautsdebievre.fr

Mission Accessibilité RATP
19 place Lachambaudie
75570 Paris Cedex 12
Tél. : 01 49 28 18 84
Site : www.ratp.fr

Infomobi
N° Azur : 0 810 64 64 64
Prix d'un appel local
Site : www.infomobi.com

● **Les transports en commun**

✓ **Le Bus le Paladin**

Ce service de bus dessert le territoire de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre. Une grande partie des bus (climatisés) sont équipés de dispositifs adaptés aux personnes à mobilité réduite (rampes d'accès automatiques, plancher bas...).

Des travaux de mise en accessibilité des 57 arrêts de bus ont été réalisés pour en faciliter l'accès.

Il est accessible avec les titres de transport de la RATP.

✓ **Transport Ile-de-France**

RATP – SNCF

- L'ensemble des informations pertinentes pour les personnes à mobilité réduite (équipement des réseaux : ascenseurs, portillons élargis, lignes de bus accessibles) sur les transports en Ile-de-France et des plans du réseau accessible en fauteuil roulant ou des plans en gros caractères est disponible auprès du service Infomobi.

En composant le 0 810 64 64 64 (prix d'un appel local), il est possible d'établir un itinéraire spécifique en fonction du handicap et de la disponibilité des ascenseurs (si besoin) au moment du trajet.

La RATP propose un service d'information sur le transport des personnes handicapées en Ile-de-France, accessible par téléphone ou internet.

La SNCF publie un Guide handicap et déplacements en région Ile-de-France.

Les plans schématiques de Paris indiquent les gares accessibles aux personnes handicapées.

Des bandes d'alerte ont été spécialement conçues pour les personnes malvoyantes et mises en place sur toutes les bordures des quais du métro et du RER. Elles sont sensibles au toucher du pied et à la canne.

Sur certaines lignes, un système sonore annonce le nom des stations.

- Le service Accès Plus mis en place par la SNCF permet aux personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité d'être mises en relation avec un conseiller qui prendra en

SNCF accessibilité service

Tél : 0 890 640 650

(0,11€/min TTC)

Pour les personnes sourdes ou
malentendantes :

Sms : 06 10 640 650

Fax : 0 825 825 957

Sites : www.accesplus.sncf.com

et www.voyages-sncf.com

E.mail : accesplus@sncf.fr

Les Compagnons du voyage

34 rue Championnet

LAC CG25

75018 Paris

Tél. : 01 58 76 08 33

Site : www.compagnons.com

Aéroports de Paris

Renseignements téléphonés

Orly : 01 49 75 15 15

CDG: 01 48 62 22 80

Minitel : 3615 code HORAV

Site : www.adp.fr

Aéroport Roissy-

Charles-de-Gaulle

BP 24101

95711 Roissy-Charles-de-Gaulle

Cedex

Tél. : 01 48 62 12 12

Fax : 01 48 62 67 12

ou 01 48 64 62 04

Aéroport d'Orly

Orly Sud 103

94396 Orly Aérogare Cedex

Tél. : 01 49 75 52 52

Fax : 01 49 75 04 63

compte leur demande et leurs besoins (service gratuit sur simple appel, mail ou fax).

- Les Compagnons du voyage, association fondée conjointement par la RATP et la SNCF, met à disposition des professionnels de l'accompagnement pour les déplacements sur leur réseau, 7 jours sur 7. Ce service est payant.

Contact / renseignements : SNCF, RATP

✓ Le train

La SNCF publie un guide de préparation au voyage en train : le Mémento du voyageur à mobilité réduite (pour les grandes lignes) disponible dans les gares, boutiques SNCF et agences de voyage agréées.

Il est possible de recevoir les billets de train à domicile en commandant à distance.

Les Compagnons du voyage peuvent, comme pour le transport en Ile-de-France, intervenir sur les grandes lignes.

Contact / renseignements : Mission accessibilité RATP, Infomobi et association Les compagnons du voyage

✓ L'avion

Lors de la réservation des billets auprès de la compagnie aérienne, il peut être nécessaire de préciser la nature du handicap, le degré de l'assistance requise et les besoins spécifiques durant le vol.

Certaines compagnies proposent des services adaptés permettant de voyager seul, mais aussi des tarifs préférentiels.

L'accompagnateur peut également bénéficier d'un tarif spécifique.

Il existe des guides pratiques des aéroports Charles-de-Gaulle et Orly pour les personnes handicapées. Ils peuvent être téléchargés sur internet ou demandés par téléphone/fax.

Contact / renseignements : Compagnies aériennes



Se cultiver, se distraire, faire du sport

Théâtre La Piscine

Pôle Culturel, 254 avenue de la
Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 41 87 20 84
Site :
www.theatrefirmingemier-lapiscine.fr

Médiathèque

7-9 rue des Vallées
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 41 87 69 80
Fax : 01 41 87 69 82
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Bibliothèque Louis-Aragon

4 place Léon-Blum
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 31 23 13
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Cinéma le Rex

364 avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 40 83 19 73 (répondeur)
Fax : 01 40 83 19 71
Site : www.cac-le-rex.fr

Conservatoire de Châtenay-Malabry

Pôle Culturel, 254 avenue de la
Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 41 87 20 70

Service Jeunesse

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 45 65
Fax : 01 46 83 45 70
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

● La culture

✓ Le Théâtre La Piscine

Le théâtre est accessible aux personnes à mobilité réduite.

✓ La Médiathèque et la bibliothèque Louis-Aragon

Elles disposent de livres, documents et DVD adaptés aux personnes malvoyantes, non-voyantes, sourdes ou malentendantes. La médiathèque est accessible aux personnes à mobilité réduite.

✓ Le Cinéma Le Rex

Le cinéma est équipé pour projeter des films audiodécrits aux personnes malvoyantes (casques pour audio-description). Dans les deux salles, des places sont réservées aux personnes en fauteuil.

✓ Le Conservatoire de Châtenay-Malabry

Il est ouvert à tout public dès l'âge de 5 ans. Il dispense un enseignement de musique, de danse et de chant, collectivement ou individuellement qui s'adapte aux possibilités de chacun grâce à un enseignement souple et modulable. L'accueil et les possibilités d'enseignement sont étudiés au cas par cas en fonction du type de handicap.

✓ Les Ateliers Jeunesse

Les ateliers proposés par le Service Jeunesse sont ouverts, en fonction du type d'activité et en concertation avec les intervenants, aux jeunes handicapés.

Contact / renseignements : Service jeunesse.

Pass'Jeunes

Fiche d'inscription à télécharger
sur le site de la Ville et à
remettre au :
Bureau Information Jeunesse
(BIJ)

50 rue Jean-Longuet
Tél. : 01 46 60 66 66

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Accès Culture

16 rue Beautreillis
75 004 Paris
Tél. : 01.53.65.30.74

E.mail : accessculture@magic.fr

Site : www.accessculture.org
(accessible aux personnes
équipées d'un navigateur
braille).

Cemaforre

(Loisirs et culture pour tous)
115 rue de Ménilmontant
75020 Paris

Tél. : 01 47 97 87 26

Site : www.cemaforre.asso.fr

Association Valentin-Haüy

Permanence à l'Hôtel de ville
1^{er} et 3^e jeudi du mois
de 10 h à 12 h.

26 rue du Docteur le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 06 86 71 68 93

Répondeur (24h/24) :

01 55 52 06 06

Site : www.avh-sud92.org

✓ Le Pass'Jeunes

Pour un coût modique, le Pass'Jeunes donne droit à de nombreux avantages et tarifs attractifs pour les jeunes Châtenaisiens de 12 à 25 ans.

✓ Les associations

- **L'association Accès Culture** propose des aides techniques permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes, sourdes, malentendantes ou déficientes mentales d'assister à des représentations théâtrales de manière autonome.

Contact / renseignements : Association Accès Culture

- **L'association Cemaforre** propose un site internet sur lequel sont accessibles les coordonnées d'associations de promotion de la culture auprès des personnes handicapées et d'aide à l'accession au spectacle.

- **L'association Valentin-Haüy** organise des sorties culturelles (pour lesquelles la Ville met à disposition un car et un chauffeur 3 fois par an) et propose également un atelier sculpture et modelage pour les déficients visuels et un atelier informatique adapté.

- **Le site www.arianeinfo.org** est une lettre d'informations culturelles à usage des publics handicapés, sur laquelle des renseignements actualisés sont mis à disposition.

Coordination des Centres de loisirs

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 83
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Service jeunesse

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 45 65
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Office de tourisme

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 13
E.mail : otsi@chatenay-malabry.fr

Association Tourisme et Handicaps

43 rue Marx Dormoy
75018 Paris
Tél. : 01 44 11 10 41
Fax : 01 45 55 99 60
Site : www.tourisme-handicaps.org

● Les loisirs et les vacances

✓ Accueil en centres de loisirs

des 3-11 ans

Destinés aux enfants, les centres de loisirs proposent de multiples activités durant les périodes de vacances scolaires et les mercredis. L'accueil est étudié en fonction du type de handicap et des locaux de chaque centre de loisirs. Les parents sont invités à prendre contact avec la coordination des centres de loisirs et son référent loisirs handicap pour préparer dans les meilleures conditions la venue de l'enfant.

Contact / renseignements : Coordination des Centres de loisirs

✓ Séjours de vacances et de loisirs des 4-17 ans

Les séjours organisés par la ville de Châtenay-Malabry sont également ouverts aux enfants en situation de handicap. L'accueil de l'enfant est étudié et préparé en fonction des activités spécifiques du séjour et des possibilités du lieu d'hébergement (accessibilité, adaptabilité du système de restauration...).

Contact / renseignements : Service Jeunesse

✓ L'Office de tourisme de Châtenay- Malabry

Il vous aide à préparer vos vacances et vos loisirs en France. Il propose également des animations tout au long de l'année sur la commune (Pâques, vide-greniers, lettres d'information mensuelles sur la biodiversité Châtenaisienne intitulées « Les Echos de la Vallée aux Loups », randonnées pédagogiques, conférences, Journées du Patrimoine...). Il prend en considération tout type de handicap, sur simple demande, afin de rendre accessible la manifestation.

✓ Le site www.handicap.fr

Un site d'informations générales, et notamment sur le tourisme.

✓ Le label « Tourisme et Handicaps »

Gage de qualité, il contribue à informer les personnes handicapées et leurs proches sur l'accessibilité aux sites et équipements touristiques.

Associations des Paralysés de France 92

1 bis avenue du Général Galliéni
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 74 00
Fax : 01 41 91 74 01
Site : www.apf-evasion.org

Union des Associations de Tourisme d'Ile-de-France

Tél. : 01 42 73 38 14
Site : www.unat-idf.asso.fr
E.mail : idf@unat.asso.fr

ACTIS Art

77 rue Dunois
75013 Paris
Tél./Fax : 01 45 86 3175

ACTIS Voyages

155 rue du Château des Rentiers
75013 Paris
Tél : 09 77 44 37 13
Site : www.actis-paris.fr (avec webcam)
E.mail : actis-msn@hotmail.fr
Valentin-Haüy

Association Valentin-Haüy

Permanence à l'Hôtel de ville
1^{er} et 3^e jeudi du mois
de 10 h à 12 h.
26 rue du Docteur le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 06 86 71 68 93
Site : www.avh-sud92.org

✓ Le label « Destination pour tous »

Il qualifie les territoires qui proposent un cadre de vie, des activités et des services de la vie courante adaptés à tous comprenant notamment la chaîne de déplacement.

✓ Le guide vacances pour les personnes en situation de handicap

Edité par l'Association des Paralysés de France (APF), il est disponible sur demande, par internet ou téléphone.

✓ Le Guide des vacances et des loisirs adaptés

Il est publié par l'Union des Associations de Tourisme d'Ile-de-France et est destiné aux personnes handicapées et à leurs familles pour renseigner sur les séjours et voyages, les hébergements labellisés "tourisme et handicaps" ou encore les loisirs en Ile-de-France. Il est disponible sur demande par internet ou téléphone.

Contact / renseignements : Union des Associations de Tourisme d'Ile-de-France

✓ ACTIS (Art, Culture et Tourisme Internationaux des Sourds)

- ACTIS Art est une association qui sert à promouvoir et à encourager les artistes sourds à exposer leurs œuvres et favoriser les échanges.

- ACTIS Voyages propose des voyages adaptés pour le public sourd et malentendant.

✓ Association Valentin-Haüy (déficience visuelle)

Elle dispose d'informations sur les vacances et séjours organisés, en France et à l'étranger, pour les déficients visuels.

La bibliothèque de l'association propose le prêt gratuit de livres en braille, de livres parlés et d'ouvrages en gros caractères.

Contact / renseignements : association Répondeur (24h/24) : 01 55 52 06 06

L'oreille baladeuse

5-9 rue Anquetil
94130 Nogent-sur-Marne
Tél. : 01 48 77 37 41
Site : www.oreillebaladeuse.fr

Le café Signes

33 avenue Jean-Moulin
75014 Paris
Tél. : 01 45 39 37 40
www.cafesignes.com

GEM « Le Tremplin »

26 rue du Général-Leclerc
92340 Bourg-La-Reine
Tél : 01 46 64 15 43
ou 06 21 88 13 96
(Mme Uwambaje)
Site : www.gemletremplin.com

France-Alzheimer

21 Bd Montmartre
75002 Paris
Tél. : 01 42 97 52 41
Fax : 01 42 96 04 70
Site : www.francealzheimer.org
(séjours vacances)
Permanence à l'hôtel de ville le
1^{er} samedi du mois
de 9 h 30 à 12 h
Tél : 01 46 30 35 38
ou 01 47 02 79 38

ANCV

Site : www.ancv.com

Caisse d'Allocations Familiales d'Antony

2 rue de la Renaissance
92160 Antony
Tél. : 0 820 25 92 10

✓ Association L'Oreille baladeuse

Elle organise des randonnées pédestres pour les sourds, malentendants et leur entourage.

✓ Le Café Signes

Ce café restaurant est tenu et fréquenté par des personnes sourdes et des personnes entendantes.

✓ Le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM)

Créé par l'UNAFAM en partenariat avec l'association Vivre, le club GEM Le Tremplin est un lieu d'accueil et de partage. Il propose des activités de loisirs aux adultes en situation de fragilité psychologique. Il est ouvert aux Châtenaisiens.

✓ France-Alzheimer

France Alzheimer organise des séjours de 12 jours en moyenne dans la plupart des régions touristiques de France. Encadrés par des bénévoles spécialement formés par l'association, ces séjours offrent au malade et à son aidant principal un temps de partage et de détente. Le coût varie selon les ressources.

✓ Les aides pour financer un séjour

Pour financer un projet de vacances, vous pouvez vous renseigner auprès de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) ou encore de la CAF d'Antony pour une aide financière éventuelle.

Service municipal des sports
254 avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 43 50 07 92
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

**Fédération française
handisport**
42 rue Louis-Lumière
75020 Paris
Tél. : 01 40 31 45 00
Fax : 01 40 31 45 42
Site : www.handisport.org

Handisport 92
4 avenue Pierre-Brossolette
92350 Le Plessis-Robinson
Tél : 01 46 32 34 34
Fax : 01 46 32 20 19
Site : handisport.92.free.fr

**Fédération française
du sport adapté**
9 rue Jean-Daudin
75015 Paris
Tél. : 01 42 73 90 00
Site : www.ffsa.org

Upsilon (Football Handisport)
Gymnase Thomas-Masaryk
Le jeudi de 19 h 30 à 21 h
Tél : 06 25 68 19 16 (M. Sébiane)

Association Valentin-Haüy
Permanence à l'Hôtel de ville
1^{er} et 3^e jeudi du mois
de 10 h à 12 h.
26 rue du Docteur le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 06 86 71 68 93
Répondeur (24h/24) :
01 55 52 06 06
Site : www.avh-sud92.org

● Le sport

✓ Le service municipal des sports

Il renseigne sur la pratique sportive adaptée au handicap. Il met à disposition des créneaux horaires dans les installations sportives municipales pour certaines associations liées au handicap.

✓ Fédération française handisport

Par le biais de ses nombreux clubs, la fédération offre un large choix de disciplines de loisirs accessibles aux différentes formes de handicaps moteurs, visuels et auditifs. De nombreuses activités de découverte et d'initiation sont régulièrement organisées.

✓ Comité départemental Handisport 92

Le comité départemental informe sur les clubs handisport des Hauts-de-Seine et sur toutes les actualités sportives.

Elle dispose d'un site internet : handisport.92.free.fr
Comité départemental

✓ Fédération française du sport adapté

Elle organise, développe, coordonne et contrôle la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique.

✓ Upsilon

Cette association sportive châtenaisienne propose entraînements et compétitions de football en fauteuil électrique.

✓ Association Valentin-Haüy (déficience visuelle)

Elle propose aux déficients visuels des activités sportives animées par des personnes qualifiées (telles que le tir à l'arc et activité jogging en duo), des promenades et des randonnées accompagnées.

APPEDIA

IME Jeune APPEDIA
M. Derogant
58 avenue Edouard-Depreux
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 41 87 08 84

Conseil général

Secteur sport handicap
28 Bd Emile-Zola
92020 Nanterre
Tél. : 01 41 37 13 76
Site : www.hauts-de-seine.net

✓ Association sportive « Atout Sport et Loisirs »

Elle a été créée pour les jeunes accueillis dans les établissements de l'association APPEDIA.

Contact / renseignements : IME Jeune Appedia

✓ Handiguide des sports

Renseignements :
sur le site www.handiguide.gouv.fr



Emploi et formation professionnelles

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09

Emploi Hauts-de-Bièvre
42 avenue Aristide-Briand
92160 Antony

Maison des entreprises et de l'emploi (MDEE)

Tél. : 01 55 59 44 90
Fax : 01 70 99 40 39

Pôle Emploi

Tél. : 3949
Site : www.pole-emploi.fr

Espace Insertion

Tél. : 01 55 59 44 97
Fax : 01 55 59 44 91

Mission Locale

Tél. : 01 55 59 44 95
Fax : 01 70 99 40 10

Cap Emploi Ohé Prométhée UNIRH 92

27 bis rue Louis-Rolland
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 76 76
Fax : 01 42 53 92 12

APEC

8 rue Traversière
95000 Cergy
Tél. : 08 10 80 58 05
Sites : www.apec.fr
www.cadres.apec.fr

AFIJ

Relais Paris
25 rue Falguière
75015 Paris
Tél. : 01 40 64 32 00

● S'informer sur l'emploi

Pour toute information relative à la formation et à l'emploi, différents organismes peuvent apporter de l'information générale ou des conseils spécifiques :

✓ Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

✓ « **Emploi Hauts-de-Bièvre** » regroupe dans un même lieu l'ensemble des services dédiés à l'emploi et aux entreprises des Hauts-de-Seine (la MDEE, la Mission Locale, l'Espace Insertion et le Pôle Emploi) afin de faciliter les démarches des demandeurs d'emploi et des entreprises

✓ Agence pour l'emploi des cadres (APEC)

✓ Site internet www.handipole.org

✓ Association pour faciliter l'emploi des jeunes diplômés (AFIJ)

✓ Cap Emploi Ohé Prométhée

Permanence le mardi de 9h à 12h à "Emploi Hauts-de-Bièvre" - 42 avenue Aristide-Briand à Antony

Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre

Tél. : 01 41 91 92 50

Fax : 01 41 91 93 09

Site :

www.hauts-de-seine.net/solidarites

Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)

Hôtel de Ville

26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 83 46 82

Fax : 01 46 83 46 44

E. Mail : infos@chatenay-malabry.fr

AGEFIPH Ile de France

192 avenue A. Briand

92226 Bagneux Cedex

Tél. : 08 11 37 38 39

Site : www.agefiph.fr

(accès sourds et malentendants)

E.mail :

ile-de-France@agefiph.asso.fr

● La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Cette reconnaissance d'aptitude au travail est obligatoire pour bénéficier des mesures d'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Toutefois, la reconnaissance de travailleur handicapé n'a pas d'incidence sur l'attribution des allocations ou de la carte d'invalidité.

Contact / renseignements : Maison départementale des personnes handicapées, CCAS.

● L'emploi en entreprise

Le placement relève de la compétence du Pôle Emploi.

Pour la recherche d'emploi, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peut aussi proposer l'aide de CAP Emploi, une équipe spécialisée qui fournit un appui à la recherche d'emploi en milieu ordinaire et mène des actions d'information et de préparation à l'emploi. "CAP Emploi" aide aussi les entreprises à embaucher des travailleurs handicapés en accompagnant et en suivant leur insertion professionnelle.

Diverses dispositions favorisent l'emploi des personnes handicapées : aménagement de poste, aides techniques et financières.

I.D. Ergonomie
66 rue de Caumartin
75009 Paris
Tél. : 01 40 82 79 60
Fax : 01 40 82 79 61
Sites : www.areram.asso.fr
www.idergonomie-areram.fr
E.mail : id-ergonomie@wanadoo.fr

L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) remplit une mission de service public confiée par l'Etat dans l'objectif de développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé (aide, conseil, réseau de prestataires pour notamment développer la qualification, améliorer l'accès à l'emploi, aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés).

Toute entreprise employant au moins 20 salariés est tenue de compter 6 % de personnes handicapées, la loi prévoyant toutefois d'autres possibilités de s'acquitter partiellement de cette obligation d'emploi.

● L'accès à la fonction publique

L'accès à la fonction publique se fait par la voie du concours ou par recrutement direct selon le type de poste. Les conditions d'examen sont aménagées pour tenir compte du handicap.

Renseignements sur le site :
handicap.emploipublic.fr

● L'adaptation du poste de travail

L'employeur doit mettre en œuvre les aménagements nécessaires pour maintenir, faire accéder ou évoluer la personne handicapée dans l'entreprise, sous certaines conditions.

Des aménagements d'horaire sont possibles. I.D. Ergonomie propose une aide à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur activité professionnelle, via une démarche impliquant tous les acteurs de l'entreprise. Les interventions sont financées par l'AGEFIPH et destinées aux personnes en difficultés professionnelles, reconnues "travailleurs handicapés" par la CDAPH, présentant une inaptitude ou restriction d'aptitude constatée par le médecin du travail.

● L'emploi en établissement de travail protégé

✓ Les entreprises adaptées (anciennement ateliers protégés) et les centres de distribution de travail à domicile (CDTD)

Il s'agit d'entreprises employant au moins 80 % de travailleurs handicapés (orientées par la CDAPH) qui peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Ces entreprises doivent favoriser l'insertion et la formation professionnelle en tenant compte du handicap du travailleur. Les CDTD offrent en sus la possibilité de travailler à domicile. Le salaire versé par l'employeur peut être complété par une « aide forfaitaire au poste » versée par l'Etat.

✓ Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Etablissements médicosociaux proposant aux personnes handicapées une activité productive, directement en leur sein ou dans le cadre de détachement en milieu ordinaire (anciennement Centres d'Aide par le Travail - CAT). Ils offrent les soutiens sociaux, éducatifs, médicaux et psychologiques qui conditionnent cet exercice.

À Châtenay-Malabry, il existe trois structures pour les personnes atteintes de maladie mentale ou psychique :

● L'ESAT « L'Atelier »

L'établissement de la Fondation des Amis de l'Atelier accueille 100 travailleurs en situation de handicap mental ou psychique. Un travail adapté à leurs capacités et à leurs souhaits leur est proposé parmi cinq activités : espaces verts, blanchisserie, conditionnement, services généraux et mises à disposition en entreprise. Un accompagnement éducatif et un projet professionnel sont mis en place pour chaque adulte, afin de favoriser leur autonomie par l'insertion professionnelle

● L'ESAT « Vivre »

Il propose aux travailleurs handicapés accueillis de construire un projet d'insertion dans le milieu ordinaire de travail. Les domaines d'activités sont les espaces verts,

ESAT L'Atelier

17 rue de l'Égalité
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 29 59 10

E.mail :
esat.atelier@lesamisdelatelier.org
Site : www.lesamisdelatelier.org

ESAT Vivre

1-5 allée du Guézon
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 31 03 01
Fax : 01 46 31 52 56
www.vivre-asso.com/esat

Centre Denise-Croissant

1 allée de Verrières
92290 Châtenay-Malabry

Tél : 01 46 30 11 11

Fax : 01 46 32 20 44

Site : www.vivre-asso.com

Droit au savoir Info

Tél. : 0 810 35 10 13

Site : www.droitausavoir.asso.fr

la décoration florale et la restauration d'entreprise.

● **Le Centre Denise Croissant**

Hôpital psychiatrique de jour, il accueille des adultes sur le chemin d'une réinsertion sociale et professionnelle. Son objectif est d'amener ces adultes à élaborer leur projet personnel et professionnel, compatible avec leur état de santé, leurs aptitudes et leur potentiel. La particularité réside dans l'utilisation du « travail » comme support de réadaptation.

● **La formation professionnelle**

Les personnes handicapées ont accès à la formation dispensée à tous dans la mesure où leur handicap le leur permet. D'autres formations leur sont spécifiquement proposées dans le cadre du programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PDIPTH).

Certaines formations incluent des stages en entreprise.

Contact / renseignements sur le site :
www.droitausavoir.asso.fr



Petite enfance et scolarisation

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre

Tél. : 01 41 91 92 50

Fax : 01 41 91 93 09

Site :

www.hauts-de-seine.net/solidarites

CAMSP

242 rue Max-Dormoy
92120 Montrouge

Tél. : 01 55 58 10 40

Fax : 01 55 58 10 49

Protection Maternelle et Infantile

12 place François-Simiani
92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 31 35 93

Equipe Ressource Handicap (ERH)

Sud 92

Tél : 01 46 32 85 86

Coordination Petite Enfance

Hôtel de Ville

26 rue du Docteur Le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 83 46 94

E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Jardin d'enfants adapté

12 square des Moulineaux
92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : 01 46 08 04 54

Direction PMI-PE

Conseil Général
des Hauts-de-Seine

2-16 bd Soufflot

92020 Nanterre Cedex

Tél : 01 47 29 3010

● Les enfants de moins de 6 ans

La Maison départementale des personnes handicapées peut conseiller dans les démarches liées à l'accueil, la scolarisation et l'éducation des enfants.

✓ Dépistage précoce

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) prennent en charge le plus tôt possible, le dépistage et le traitement des difficultés de développement et à des handicaps chez les enfants âgés jusqu'à 6 ans. L'enfant est pris en compte dans sa globalité.

✓ Se faire aider

Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Ressource Handicap (ERH)

Ces services sont à la disposition des familles pour permettre de trouver des réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs enfants de moins de 6 ans, quelle que soit la déficience.

✓ L'accueil des jeunes enfants

● À Châtenay-Malabry

Les crèches et haltes-garderies de la commune sont habilitées à accueillir des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique. A la demande des parents ou avec leur accord, un travail en partenariat avec des structures spécialisées est possible pour faciliter l'intégration de l'enfant dans l'établissement.

Un tarif spécifique (inférieur au tarif normal) est appliqué pour l'accueil des enfants handicapés et leur fratrie.

● Dans les Hauts-de-Seine

À Boulogne-Billancourt, un jardin d'enfants adapté accueille des enfants de 18 mois à 6 ans de tout le département. Le Conseil général peut participer aux frais de transport sous certaines conditions.

Contact / renseignements : s'adresser directement au directeur de l'établissement ou à la direction PMI-PE.

Inspection de l'Éducation
Nationale

Mairie annexe de l'Esplanade
301 avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 40 91 97 11
Site : www.education.gouv.fr
rubrique Handiscol.

● La scolarisation

✓ L'inscription scolaire

Dès l'âge de 3 ans, un enfant en situation de handicap peut être scolarisé dans l'école de son quartier.

✓ L'évaluation

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) réalise auprès de l'enfant ou du jeune une évaluation de ses compétences et besoins et des mesures mises en œuvre dans le cadre de son parcours. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) favorise autant que possible l'accueil en milieu scolaire ordinaire.

✓ L'orientation

La décision d'orientation effectuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) doit être prise en accord avec les parents ou le représentant légal.

Les parents doivent ainsi être étroitement associés et peuvent, à cet effet, se faire aider d'une personne de leur choix.

À défaut, une procédure de conciliation ou de recours peut être mise en œuvre.

✓ Les enfants âgés de 6 à 16 ans

Ils doivent être inscrits dans l'école ou l'établissement d'enseignement le plus proche de leur domicile, qui constitue leur établissement de référence.

Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) organise la scolarité de l'élève, assorti des mesures d'accompagnement décidées par la CDAPH.

La scolarisation peut être individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement.

- La scolarisation dite « individuelle » : l'enfant est scolarisé à temps plein ou partiel dans une classe « ordinaire ». Selon la situation, l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel (A.V.S.I.) rend possible l'accomplissement de la scolarité.

- La scolarité dite « collective » : dans les écoles élémentaires, les CLIS (classe d'intégration spécialisée) accueillent les enfants ayant un handicap mental, auditif,

**Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)**

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site :
www.hauts-de-seine.net/solidarites

Service des Affaires scolaires

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 83
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

**Inspection de l'Éducation
Nationale**

Mairie annexe de l'Esplanade
301 avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 40 91 97 11

**Centre de Ressources pour
l'Intégration Scolaire (CRIS)**

Inspection Académique des
Hauts-de-Seine
Bureau 1670
Avenue Frédéric
et Irène Joliot-Curie
92000 Nanterre
Tél. : 01 40 97 34 05

**Service d'Accompagnement et
d'Information pour la
Scolarisation des élèves
handicapés
(SAIS 92)**

Tour RTE
21/29 rue des 3 Fontanot
92024 Nanterre cedex
Tél. : 01 49 01 37 26
Site : www.sais92.fr

visuel ou moteur. Les élèves bénéficient d'un enseignement adapté et partagent certaines activités avec les autres écoliers.

✓ Dans le secondaire

Lorsque les exigences d'une scolarité sont trop grandes, les élèves handicapés peuvent être scolarisés dans une ULIS (Unité Localisée pour l'Intégration Scolaire) et sont encadrés par un enseignant spécialisé.

- La scolarisation en établissement médico-social : l'orientation vers ce type d'établissement est décidée par la CDAPH. Cette scolarisation offre à l'élève une solution adaptée avec une prise en charge globale.

Renseignements :

Service des Affaires scolaires et périscolaires, Tél. : 01 46 83 46 83

Maison Départementale des Personnes Handicapées, Tél. : 01 41 91 92 50

✓ Les étudiants

Ils disposent d'un droit d'inscription sans référence à l'établissement le plus proche de leur domicile. L'établissement d'enseignement supérieur doit mettre en œuvre les aménagements nécessaires à leur accueil.

✓ Handiscol

Ce service mis en place par l'Inspection de l'Éducation Nationale, conseille les familles d'enfants handicapés ou malades sur la scolarisation.

Le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donne de nombreuses informations sur la scolarisation des enfants handicapés.

Tél. : 0 810 55 55 01 (numéro azur)

**✓ L'aménagement des concours
et examens**

Les conditions de passation des épreuves (écrites, orales, pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur) sont aménagées en raison d'un handicap ou d'un trouble de santé invalidant (temps supplémentaire, assistance, équipement adapté...).

APPEDIA

2 rue Paul-Gauguin
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 31 34 36
Site : www.sissapedia.free.fr
E.mail : sissappedia@tele2.fr

Coordination des Centres de loisirs

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 83
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
Fax : 01 41 91 93 09
Site :
www.hauts-de-seine.net/solidarites

Inspection de l'Éducation Nationale

Mairie annexe de l'Esplanade
301 avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 40 91 97 11

SESSAD

- Centre Sud Clamart
Tél. : 01 47 65 84 53
- Boulogne
Tél. : 01 46 10 30 21

✓ Les structures à Châtenay-Malabry

• Ecole maternelle et élémentaire Jean-Jaurès

Classe spécialisée pour la scolarisation d'enfants autistes en partenariat avec l'association APPEDIA

• Ecole maternelle Léonard-de-Vinci

Accueil d'enfants souffrant de troubles des fonctions cognitives

✓ Les garderies et la restauration scolaire municipales

La fréquentation de l'enfant pendant les accueils périscolaires doit être préparée avec le référent périscolaire de l'école.

Contacts / renseignements : Coordination des Centres de loisirs

● L'accompagnement et le soutien scolaire

Pour l'enseignement élémentaire :

Contacts / renseignements : Maison départementale des personnes handicapées, Inspection de l'Éducation Nationale

✓ Les différentes structures d'accueil

• Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

Destinés aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans qui ne bénéficient pas d'un suivi spécialisé, ils ont pour objectif d'apporter un soutien et un accompagnement personnalisé à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie des jeunes handicapés.

Le suivi est particulièrement destinés aux déficients moteurs et sensoriels.

• Centres médico-psychologiques (CMP)

Les consultants (médecins et psychologues) reçoivent les parents préoccupés des difficultés psychologiques de leurs enfants de 0 à 18 ans (langage, sommeil, alimentation, comportement, scolarité).

CROUS

8 avenue Cauchy
92330 Sceaux
Tél. : 01 40 91 04 84

Université Paris X Nanterre

Tél : 01 40 07 58 79
Fax : 01 40 97 70 37
Site : www.u-paris10.fr

Fondation Santé des Etudiants de France - Clinique Dupré

30 avenue Franklin-Roosevelt
92330 Sceaux
Tél. : 01 40 91 50 50

CMP Enfants

138 avenue Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 55 52 10 15

APEI La Nichée

Centre Jacques-Prévert
20 rue Chateaubriand
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 61 14 30
Fax : 01 46 61 01 85

• Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)

Ils effectuent le diagnostic et le traitement des enfants présentant des difficultés d'adaptation, des troubles psychomoteurs et des troubles du comportements (se révélant le plus souvent dans l'environnement scolaire) susceptibles d'une prise en charge pluridisciplinaire.

• Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU)

Centres de consultations pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique.

Contacts / renseignements : CROUS

• L'Université Paris X Nanterre

Elle dispose d'un service handicap pouvant donner différents renseignements.

• La Fondation Santé des Etudiants de France

L'établissement, situé à Sceaux, propose un hébergement pour les 16-25 ans dans le cadre d'un suivi hospitalier psychiatrique.

Contact / renseignements : Fondation Santé des Etudiants de France,

• Différentes structures disposent d'un internat en complément de l'accueil de jour. L'entrée dans ces établissements se fait sur orientation de la CDAPH.

✓ Les structures d'accueil à Châtenay-Malabry

• Centre médico-psychologique Enfants (CMP)

Entretiens psychologiques, rééducation orthophonique et psychomotrice, psychothérapies.

• APEI La Nichée – Centre Jacques Prévert

Prise en charge globale des enfants de 7 à 14 ans (sans déficience mentale) présentant des troubles du comportement ou des difficultés relationnelles, et accompagnement par étapes vers une réintégration scolaire progressive.

IME Jeune APPEDIA

58 avenue Edouard-Depreux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 41 87 08 84
Fax : 01 46 60 23 33

SISS APPEDIA

Appt 3292-3293
2 rue Paul-Gauguin
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 31 34 36
Fax : 01 46 01 09 84
Site : sissappedia.free.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Conseil général des Hauts-de-Seine

2-16 bd Soufflot 92020 Nanterre
Cedex. Tel : 01 47 29 30 10
Site :
www.hauts-de-seine.net/solidarites

● Institut médico-éducatif (IME) Jeune APPEDIA

Pour adolescents et jeunes adultes autistes ou ayant des troubles globaux de la personnalité associés.

● Service d'Intégration Scolaire et Sociale (SISS) APPEDIA

Accompagnement de jeunes autistes (de 6 à 16 ans) pour une scolarisation adaptée en établissement ordinaire (classes intégrées).

● Le CCAS dispose de la liste des structures sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

● Guide Handiscol

Ce guide dédié à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés est téléchargeable sur le site du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche www.education.gouv.fr

● Guide pratique « Jeunes en situation de handicap : de l'école vers l'emploi »

Ce guide présente les dispositifs de formation professionnelle les mieux adaptés à la situation des enfants qui sont sortis du système scolaire. Il s'adresse en priorité aux jeunes connaissant des troubles du langage ou des apprentissages mais peut intéresser tous les élèves en situation de handicap.

Il est disponible dans certaines librairies et dans les centres d'information et d'orientation et peut être commandé sur le site www.fabert.com

● Le transport

Les frais de transport scolaire peuvent être pris en charge, sous certaines conditions (notamment la gravité du handicap médicalement établie). Le Conseil général des Hauts-de-Seine peut participer aux frais de transport à la charge des familles lorsqu'il est nécessaire de faire appel à un professionnel du transport adapté.

Contact / renseignements : Direction PMI-PE

CNED

4 bd Léonard-de-Vinci
BP 60200
86980 Futuroscope Chasseneuil
Tél. : 05 49 49 94 94
Fax : 05 49 49 96 96
Site : www.cned.fr

CNAM

292 rue St Martin
75141 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 27 20 00
Info formation : 01 40 27 23 30
Site : www.cnam.fr

Auxilia

102 rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 04 56 78
Fax : 01 46 04 18 22
Site : www.auxilia-formation.org

CPSAS - INJS

254 rue St-Jacques
75005 Paris
Tél. : 01 53 73 14 22 (ou 24)
Fax : 01 53 73 14 17
Site : www.injs-paris.fr
E.mail : cpsas@injs-paris.fr

VECV

29 rue Merlin
75011 Paris
Tél. : 01 48 06 77 84
Fax : 01 48 06 77 86
Site : www.vecv.org

Association Valentin-Haüy

Permanence à l'Hôtel de ville
1^{er} et 3^e jeudi du mois
de 10 h à 12 h.
26 rue du Docteur le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 06 86 71 68 93
Répondeur (24h/24) :
01 55 52 06 06
Site : www.avh-sud92.org

● L'enseignement à distance

✓ Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Pour toutes les étapes de la scolarité. Cet établissement dépend de l'Education nationale.

✓ Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Deug, licence, maîtrise (établissement public).

✓ Auxilia

Formation et reconversion des personnes en situation de handicap orientées par la Maison départementale des personnes handicapées.

✓ Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS)

Accueil, information et formation des personnes sourdes ou malentendantes pour un accompagnement à la vie socio-professionnelle.

✓ Votre école chez vous (VECV)

Scolarité à domicile pour tout enfant malade, handicapé ou accidenté, ne pouvant se déplacer (établissement sous contrat avec l'Education nationale).

✓ Association Valentin-Haüy

Cours de braille par correspondance.

● Les partenaires sociaux

CCAS

Hôtel de Ville
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 46 82
Fax : 01 46 83 46 44
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Espace Prévention Santé
(Service municipal)
Square Henri-Sellier
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 46 32 93 49
E.mail : infos@chatenay-malabry.fr

Ces partenaires sociaux et associations peuvent vous aider lorsque survient le handicap ou pour tout renseignement lié à ces questions.

✓ Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Social de la Ville de Châtenay-Malabry accueille, informe et oriente toutes les personnes se trouvant momentanément ou plus durablement confrontées à des problèmes particuliers ou à une situation sociale difficile. Le CCAS développe notamment des actions spécifiques en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité.

En matière de handicap, il peut vous conseiller dans vos démarches, vous orienter vers les services spécialisés, vous aider à constituer les dossiers de demande (par exemple : carte d'invalidité, prestation de compensation du handicap...). Il est un relais local de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Une permanence pour les dossiers relatifs au PACT des Hauts-de-Seine (demande d'aide financière pour l'amélioration de l'habitat ou l'aménagement lié au handicap) y est également assurée, afin de vous renseigner et vous remettre le formulaire de demande.

✓ L'Espace Prévention Santé

L'Espace prévention santé est un service proposé par la Ville aux Châtenaisiens afin de les accueillir, de les informer et les orienter sur tous les thèmes liés à la santé. Il a pour principale mission la promotion d'actions de prévention et d'éducation à la santé, en lien avec les partenaires locaux. Plus spécifiquement, l'Espace prévention santé a un rôle d'information des personnes âgées et/ou de leur famille, sur toutes les aides liées au maintien à domicile à travers la Coordination gérontologique.

En matière de handicap, il peut vous fournir une liste de praticiens (médecins généralistes et médecins spécialistes) dont le cabinet est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Maison départementale des
personnes handicapées
(MDPH)

2 rue Rigault
92000 Nanterre

Tél. : 01 41 91 92 50

Fax : 01 41 91 93 09

Site :

www.hauts-de-seine.net/solidarites

✓ La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La Maison départementale des personnes handicapées a ouvert ses portes le 2 janvier 2006. Comme le CCAS, elle joue un rôle d'information et de conseil auprès du public. Ses missions sont nombreuses :

- accueil, information, orientation,
- aide à la formulation du projet de vie lorsque survient le handicap ou lorsqu'il évolue (habitat, transport, formation,...),
- organisation d'une cellule de veille pour garantir la continuité des soins dans un court délai,
- mise à disposition d'une équipe d'évaluation des besoins de la personne handicapée et de référents qui peuvent accompagner les adultes dans leur recherche d'emploi,
- gestion d'un fonds de compensation du handicap permettant d'accorder des aides financières complémentaires dans le cadre du projet de vie.

✓ La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Cette commission unique se substitue totalement à la COTOREP (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) et à la CDES (commission d'éducation spéciale). Elle est constituée au sein de la MDPH. Elle reçoit les demandes des personnes handicapées et rend des décisions relatives à l'attribution de tout type d'aides : demande de carte, attribution de l'AAH, attribution de l'AEEH, prestation de compensation du handicap pour les adultes et les enfants, orientations scolaires ou professionnelles, orientations dans un établissement du secteur médico-social.

En cas de désaccord avec la décision prise par cette commission, il existe des possibilités de recours.

✓ La Circonscription de la Vie Sociale (CVS)

Lieu d'accueil et d'orientation, la CVS regroupe des professionnels de l'action sociale du Département. Elle propose écoute et aide aux personnes en difficultés, dans les domaines de l'insertion sociale, de la prévention des expulsions locatives et de la

Circonscription Vie Sociale
144 avenue Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Tél : 01 46 60 34 43
Fax : 01 46 60 99 85

Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine (CAF 92)

70-88 rue Paul-Lescop
92000 Nanterre

Tél. : 0 820 25 92 10

Adresse postale : 92847 Rueil-
Malmaison Cedex
Site : www.caf.fr

CAF Antenne d'Antony

2 rue de la Renaissance
92160 Antony

Tél. : 08 20 25 92 10

(0,118 € /min à partir d'un poste fixe)

Permanence CAF

Le lundi matin sauf vacances
scolaires au Centre social
Lamartine

(1 ter rue Lamartine, 92290
Châtenay-Malabry)

protection des personnes vulnérables.

La CVS accueille, conseille et oriente vers les personnes ou services adaptés. Elle peut accompagner également dans la recherche de solutions pour aider et soutenir les personnes en difficultés.

✓ La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)

Le service social de la CRAMIF apporte une aide globale d'ordre psycho-social, matériel et professionnel aux assurés sociaux du régime général de la sécurité social (et à leur famille) les plus en difficulté, confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie.

Il intervient dans 3 domaines :

- accès aux soins (droit aux soins des personnes en situation de précarité),
- prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades ou handicapés,
- prévention et traitement de la perte d'autonomie des personnes malades, handicapées et/ou âgées.

Une permanence est assurée par une assistante sociale de la CRAMIF au CCAS (Hôtel de Ville, 26 rue du Docteur-Le-Savoureux) le lundi matin sur rendez-vous, tél. : 01 41 13 49 27.

✓ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF est un organisme privé qui assure un service public. Elle a 2 missions :

- verser les prestations familiales notamment l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour le public en situation de handicap,
- mettre en œuvre une politique d'action sociale au bénéfice des familles et des organismes.

Dans les agences de proximité, les gestionnaires-conseil sont les correspondants privilégiés du public pour tout renseignement.

● Les associations

Diverses associations représentant les différents types de handicap œuvrent pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées.

✓ **Fondation des Amis de l'Atelier (ESAT L'Atelier, La Résidence des Amis, MAS La Source, SAVS)**

Services et établissements médico-sociaux pour des personnes en situation de handicap.

• **ESAT L'Atelier**

17 rue de l'Égalité
Tél. : 01 46 29 59 00
Site : www.lesamisdelatelier.org

• **La Résidence des Amis (foyer de vie et de nuit)**

98 rue Anatole-France
Tél. : 01 46 60 61 56
Fax : 01 46 60 78 82
E-mail : residence-des-amis@lesamisdelatelier.org
Site : www.lesamisdelatelier.org

• **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) La Source**

27 rue Joseph Lahuec
Tél : 01 49 73 39 60
Fax : 01 49 73 39 69
E-mail : mas.chatenay@lesamisdelatelier.org
Site : www.lesamisdelatelier.org

• **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**

43/45 rue Joseph-Lahuec
Tél : 01 40 91 96 59
E-mail : ssa.chatenay@lesamisdelatelier.org

✓ **APAJH 92 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)**

22 rue de la Providence
92160 Antony
Tél : 01 42 37 06 60
Site : www.apajh.org
E-mail : apajh92@sfr.fr

✓ **Associations « Déficience auditive »**



Pictogramme :
Déficience auditive

• **Bucodes-SurdiFrance**

MDA
3 rue Frédérick-Lemaitre
75020 Paris
Tél : 06 58 39 95 65 (sms uniquement)
Site : www.surdifrance.org

• **Fraternité catholique des sourds (FCS)**

Lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'information. Organisation de loisirs.
47 rue de la Roquette
75011 Paris
Tél. : 01 45 81 38 20
Site : www.fcs.malentendants.free.fr

• **Correspondante locale du Bucodes et de la Fraternité catholique des sourds**

Mme Brigitte Dumas
E.mail : brigittedumas24@hotmail.fr

✓ Association « Déficience visuelle »



Pictogramme :
Déficience visuelle

• **Association Valentin-Haüy**

Aide aux aveugles et malvoyants dans le domaine culturel, social, professionnel.
Comité Sud 92
2 rue des Ecoles
92330 Sceaux
Comité régional, tél. : 01 55 52 06 06
Correspondant local (M. Tarche), tél. : 06 86 71 68 93 (24h/24 avec répondeur)
Permanence à l'Hôtel de Ville le 1er et 3e jeudi du mois de 10 h à 12 h.
Site : www.avh-sud92.org
E.mail : comite.sud92@avh.asso.fr

✓ Associations « Déficience intellectuelle et maladies psychiques »



Pictogramme :
Déficience intellectuelle

• **APEI La Nichée**

Centre Jacques Prévert : enseignement, éducation et soins pour le développement intellectuel et moral des enfants accueillis.
20 rue de Chateaubriand
Tél. : 01 46 61 14 30

• **APPEDIA**

Association de parents et professionnels pour l'éducation, le développement et l'intégration des enfants autistes.
2 rue Paul-Gauguin
Tél. : 01 46 31 34 36
Fax : 01 46 01 09 84
Site : www.sissapedia.free.fr

• **Association France-Alzheimer Hauts-de-Seine**

Maison des Associations
2 bis rue du Château
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 01 46 24 68 31
Correspondantes locales : Mme De Vienne, tél. : 01 47 02 79 38
(permanence téléphonique tous les jours) et Mme Rosselot, tél : 01 46 30 35 38.

Permanence le premier samedi du mois, de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville (sauf jours fériés et mois d'août).

- **Association VIVRE**

148 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél : 01 41 87 98 30
E.mail : association-vivre@vivre-asso.com

- **Centre Denise Croissant**

Hôpital psychiatrique de jour pour adultes
7 allée de Verrières
Tél. : 01 46 30 11 11
E.mail : centre-denise-croissant@vivre-asso.fr
Site : www.vivre-asso.com

- **Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) « Vivre »**

Réinsertion des travailleurs handicapés
1/5 allée du Guézon
Tél : 01 46 31 03 01
Site : www.vivre-asso.com/esat

- **IME Jeunes APPEDIA**

Accueil de jeunes adolescents autistes.
Institut médico-éducatif - 58 avenue Edouard-Depreux
Tél. : 01 41 87 08 84
E.mail : imejeune.appedia@wanadoo.fr

- **UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Maladies psychiques)**

4 rue Foch - 92270 Bois Colombes
Tél : 09 62 37 87 29
Accueil téléphonique (7j/7 et 24h/24) : 01 46 95 40 92
Correspondant local : 01 46 32 62 71
Permanences :
- le dernier samedi du mois de 14 h 30 à 17 h 30 sur rdv au « Club des Anciens » - 11/13 rue Jean-Jaurès à Fontenay-aux-Roses - Tél. : 01 42 37 18 57
- un lundi par mois sur RDV de 14 h 30 à 17 h 30 au CMP - 79 rue Prosper-Legoutté à Antony - Tél : 01.46.74.59.73

✓ Association « Déficience motrice »



Pictogramme :
Déficience motrice

- **Association des Paralysés de France**

Accompagnement des personnes handicapées motrices dans leurs projets à domicile. Equipe pluridisciplinaire et réseau de bénévoles.
APF Hauts-de-Seine
1 bis avenue Galliéni - 92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 74 00
Site : www.apf.asso.fr

Index

Abattement spécial sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées à Châtenay-Malabry	6
Abonnement téléphonique	6
Accompagnement scolaire et soutien	48
Accueil collectif pour enfants et étudiants	21
Accueil familial	19
Accueil jeunes enfants	45
ACTIS (association)	36
Adaptation du logement	15
Agence départementale pour l'information sur le logement	15
Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.....	16
Agence pour l'emploi des cadres.....	40
Aide à la communication.....	26
Aides à domicile.....	22
Aides animalières.....	25
Aides financières et conseils pour l'aménagement du véhicule.....	30
Aides financières pour l'amélioration de l'habitat	15
Allocation aux adultes handicapés.....	8, 9
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.....	7
Allocation de solidarité aux personnes âgées	11
Allocation forfaitaire de transport	28
Allocation journalière de présence parentale	7
Allocation personnalisée d'autonomie.....	11
Amélioration de l'habitat.....	15
Aménagement du véhicule	30
Amis de l'Atelier (Fondation)	21, 55
APEI La Nichée – Centre Jacques Prévert	49, 56
APPEDIA.....	56
Association « Déficience motrice »	57
Association « La Courte Echelle »	21
Association Accès Culture	34
Association d'aide pour l'adaptation du logement des personnes en situation de Handicap	15
Association départementale d'information sur le logement	15
Association pour adultes et jeunes handicapés	55
Association pour faciliter l'emploi des jeunes diplômés.....	40
Associations « Déficience intellectuelle et maladies psychiques »	56
Associations « Déficience auditif »	55
Ateliers Jeunesse	33
Atout Sport et Loisirs (association)	39
Auto bleue	28
Auxilia	51
Auxiliaire de vie	22
Avion	32
Bibliothèque Louis-Aragon	33
Bucodes-SurDiFrance.....	55
Bureaux d'aide psychologique universitaire	49
Bus le Paladin	31
Café Signes	37
Caisse d'allocations familiales	54
Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France	53
Cap Emploi Ohé Prométhée	40
Carte améthyste	27
Carte d'invalidité	27
Carte de priorité pour personne handicapée	5, 27
Carte de stationnement	6, 27
Cemaforre (association)	34
Centre communal d'action social	52
Centre d'information et de conseil sur les aides techniques	15
Centre de promotion sociale des adultes sourds	51
Centre Denise Croissant	44, 57
Centre médico-psycho-pédagogiques	48, 49
Centre national d'enseignement à distance	51
Centres de loisirs des 3/11 ans	35
Chiens d'assistance et guides d'aveugles	25
Cinéma Le Rex	33
Circonscription de la Vie Sociale	53
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	53
Complément de ressources	9
Conservatoire	33
Crèche	45
Crèche	45
Culture	33
Curatelle	12
Dépistage précoce du handicap	45
Ecoles	46
Ecrivain public	26
EDF	24

Emploi Hauts-de-Bievre.....	40	Protection juridique	12
Emploi	40	RATP.....	31
Enseignement	46	Reconnaissance de la qualité	
ESAT Vivre	57	de travailleur handicapé	41
Fondation Santé des Etudiants		Réductions et exonérations	
de France	49	d'impôts	6
Fonds de compensation		Sauvegarde de justice	12
du handicap	15	Scolarisation	45
Formation	40	Séjours de vacances	
Foyer « La Résidence des Amis »	20	et de loisirs des 4-17 ans	35
France télécom	25	Service d'accompagnement	
France-Alzheimer (association) ...	37, 56	à la vie sociale	23
Fraternité catholique des sourds	55	Service d'intégration scolaire	
Garderie	45	et sociale (SISS) APPEDIA	50
Groupement d'Entraide		Service de courses alimentaires	
Mutuelle	37	et petits dépannages	24
Handiguide des sports.....	39	Services d'accompagnement	
Handiscol	47	médico-social	23
Handisport	39	Services d'éducation spéciale	
Hébergement pour adultes	18	et de soins à domicile	48
IME Jeunes APPEDIA	57	SNCF	31, 32
Impôts	6	Soins infirmiers à domicile	22
Information juridique	13	Sport	38
Institut médico-éducatif (IME)		Synergie	29
Jeune APPEDIA	50	Taxis	29
L'Espace Prévention Santé	52	Téléassistance	24
Logement	15	Théâtre La Piscine	33
Loisirs.....	33	Train SNCF	31, 32
Machines à voter	25	Transport scolaire	50
Maison d'Accueil Spécialisée		Transports en commun	31
« La Source »	21	Travail	40
Maison départementale		Tutelle	13
des personnes handicapées	53	Union des Associations	
Majoration pour la vie autonome	9	de Tourisme d'Ile-de-France	36
Mandat de protection futur	13	Union nationale des amis	
Médiathèque	33	et familles de maladies sychiques	57
Mesure d'accompagnement		Upsilon (association sportive)	38
judiciaire	14	Valentin-Hauy (association)...34, 36, 51, 55	
Mesure d'accompagnement		VIVRE (association)	56
social Personnalisé	14	Vote	25
Mesures d'accompagnement		Votre école chez vous.....	51
des majeurs	14		
Mutuelle	10		
Office de tourisme	35		
Oreille baladeuse (association)	37		
PAM 92	29		
Paralysés de France (association) ...	57		
Pass'Jeunes	33		
Pension d'invalidité	10		
Pension de famille			
« La Maison Heureuse »	20		
Permis de conduire	29		
Portage des repas	23		
Prestation de compensation			
du handicap	5		

Numéros utiles

SAMU

Tél. : 15 ou 01 47 10 70 30 (pour les téléphones équipés d'un clavier)

Pompiers

Tél. : 18

SOS 92 (24h/24h)

Gardes et urgences médicales

Tél. : 01 46 03 77 44

Maison médicale de garde

Le samedi de 14 h à minuit, les dimanches et jours fériés de 8 h à minuit.

1 rue Velpeau - 92160 Antony

Tél. : 15

Pharmacies de garde

- sur le site internet : www.chatenay-malabry.fr

- dans "Les Nouvelles de Châtenay-Malabry »

- par tél : 01 46 83 46 83 (Mairie de Châtenay-Malabry) ou 01 40 91 25 00 (Commissariat de Police)

Police

Tél. : 17 ou 01 40 91 25 00

Appel d'urgence européen

Tél. : 112

Numéro d'urgence pour sourds

Tél. : 114

Centre anti-poison de Paris

Tél. : 01 40 05 48 48

Allô Enfance maltraitée

Tél. : 119 ou 0 800 559 557 (pour les téléphones équipés d'un clavier)

Suicide Ecoute

Tél. : 01 45 39 40 00

Ecoute handicap moteur

Tél. : 0 800 500 597

Ecoute déficience visuelle

Tél. : 0 800 21 21 62 (lundi et jeudi de 14 h à 18 h)

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Guide du handicap
Egalement disponible sur www.chatenay-malabry.fr

VILLE DE CHATENAY-MALABRY

Places de stationnement réservées aux personnes handicapées

